



HÔTEL  
*Classique*

Le \_\_\_\_\_

JBACE Newsletter

2815, boul. Laurier, Québec, Québec, Canada G1V 4H3  
(418) 658-2793 **1-800-463-1885** Fax : (418) 658-6816  
info@hotelclassique.com • www.hotelclassique.com



Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

Canadian Environmental  
Assessment Agency

TRANSMISSION DE DOCUMENT / DOCUMENT TRANSMISSION

POSTE NORMALE



POSTE PRIORITAIRE



ENVOYER À / SEND TO		DE / FROM	
<b>Nom / Name:</b> <i>Nathalie Girard</i>		<i>Eric Giroux, ing., M.Sc.</i> <i>Conseiller principal</i>	
<b>Adresse / Address:</b> <i>CCERK</i> <i>(Secrétariat à Kuujuaq)</i>		<b>Adresse :</b> Bureau régional du Québec Agence canadienne d'évaluation environnementale 1141, route de l'Église 1 <sup>er</sup> étage, Case postale 9514 Sainte-Foy (Québec) G1V 4B8 (418) 649-6442	<b>Address:</b> Quebec Regional Office Canadian Environmental Assessment Agency 1141, route de l'Église 1 <sup>st</sup> Floor, P.O. Box 9514 Sainte-Foy, Québec G1V 4B8 (418) 649-6442
<b>Commentaires :</b> <i>Tel que reçu</i> <div style="text-align: right;">  </div>			
<b>Liste de documents :</b> <i>3 correspondances en c.c. à M. Barnett</i>			
<b>Pour information</b> 	<b>Pour commentaires</b>	<b>Pour action</b>	<b>Date</b> <i>27/10/03</i>

Menu

## L'ANTENNE

### Mise sur pied d'une équipe dédiée à la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement et du régime qui en découle

Volume 9, numéro 20 - 30 octobre 2003

Dès 1999, le Ministère entreprend une profonde réflexion sur l'état du régime de protection de l'environnement, et plus particulièrement sur la Loi sur la qualité de l'environnement qui en constitue la pièce maîtresse. Cette réflexion nous a convaincus de la nécessité de moderniser notre cadre législatif afin de mieux relever les nouveaux défis associés à la protection de l'environnement.

J'ai confié la responsabilité ministérielle de cette démarche de modernisation à M. Bob van Oyen, directeur régional de la Chaudière-Appalaches. Celui-ci dirigera une équipe dédiée qui sera sous la coordination de Me Liliane Côté Aubin. Cette équipe sera composée de trois professionnels, d'un avocat et d'une agente de secrétariat. M. Gaëtan Morin, Me Mario Denis de la Direction des affaires juridiques et M<sup>me</sup> Céline Tanguay ont déjà été désignés pour en faire partie. Les deux autres postes de professionnels seront bientôt comblés. Les travaux de l'équipe seront réalisés en collaboration avec l'ensemble des directions générales du Ministère.

Je sais que je peux compter sur votre engagement, votre sens professionnel et votre créativité pour faire de ce projet un succès qui mènera le Québec vers une protection accrue de l'environnement par une participation responsable et facilitée de l'ensemble des acteurs de la société.

La sous-ministre,

Madeline Paulin

[Retour à l'index](#)

[Accueil](#) [Courrier](#) [Plan du site](#)

Québec

© Gouvernement du Québec, 2002

↓  
écrite à  
Paule, si  
c'est intéressant??  
Devrait être ds  
le 3<sup>e</sup> volume??  
autre moyen

Date	03-10-30	Nombre de pages transmises (incluant celle-ci)
------	----------	--

1- Identification du destinataire

Nom	Nathalie Girard	Prénom		Téléphone au bureau	( ) - poste
Adresse	Uek / KEAC				
Entreprise				Télécopieur	( )

2- Identification de l'expéditeur ou de l'expéditrice

Nom	Michael O'Neill	Prénom		Téléphone au bureau	( 418 ) 521-3933, poste
Adresse	Direction des évaluations environnementales Édifice Marie-Guyart, 6 <sup>e</sup> étage, boîte 83 675, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7			Télécopieur	( 418 ) 646-0266

3- Commentaires

Par ton info + celui du Comité

*Michael*

4- Avis relatif à cette télécopie

**Si la transmission du document est mauvaise ou incomplète, s'il vous plaît, veuillez téléphoner au numéro suivant : (418) 521-3933, poste 7251.**

*Le présent message télécopié peut renfermer des renseignements protégés et confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous prenez connaissance de ce document sans en être le destinataire ou le mandataire, vous êtes avisé que tout usage (diffusion, distribution, reproduction ou autre) de cette communication est interdit. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser immédiatement une des personnes ci-dessus par téléphone et détruire cette télécopie. Votre collaboration à cet égard sera vivement appréciée.*

# L'employeur et le numéro d'assurance sociale (NAS) : ce qu'il faut savoir

Comité consultatif  
de l'environnement Kativik  
reçu le 28

28 octobre 2003 ds.

## **Vous devez demander à voir la carte d'assurance sociale NAS qui débute par un 9**

En vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, toute personne qui travaille au Canada doit posséder un NAS. En tant qu'employeur, vous devez demander à tout nouvel employé de vous montrer sa carte d'assurance sociale lors de l'embauche, et l'employé est tenu de la présenter dans les trois jours suivant le début de l'emploi. Il est important que vous obteniez le NAS exact de vos employés, afin de pouvoir effectuer les retenues sur votre liste de paie (assurance-emploi, Régime de pensions du Canada, impôt, etc.). En outre, vous devez consigner le NAS de l'employé tel qu'il apparaît sur sa carte d'assurance sociale. Si vous ne pouvez pas vérifier le NAS d'un employé, vous devez en informer le bureau de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) de votre localité dans les six jours suivant la date de début d'emploi.

Les NAS qui débutent par un 9 sont émis aux personnes qui ne sont ni des citoyens Canadiens ni des résidents permanents. À compter du 30 mars 2003, ces NAS seront assortis d'une date d'expiration correspondant à la date de fin du séjour au Canada du détenteur du numéro, tel qu'il est déterminé par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Les NAS de la série 9 auxquels on n'a attribué aucune date d'expiration seront valides jusqu'au 3 avril 2004.

Si l'un de vos nouveaux employés possède une carte d'assurance sociale dont le numéro commence par 9, vous devez vérifier qu'elle n'est pas périmée. Vous devez également demander à cette personne de vous présenter son permis de travail émise par CIC. Pour que vous puissiez embaucher cette personne, elle doit satisfaire à toutes les modalités indiquées sur ce formulaire, y compris les dates où elle est autorisée à travailler.

Si vous embauchez une personne qui possède un NAS de la série 9 mais qui n'a pas d'autorisation d'emploi ou encore dont le NAS est périmé, vous vous rendez responsable d'avoir sciemment embauché quelqu'un qui n'a pas le droit de travailler au Canada. Il s'agit d'une infraction en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

### **Le NAS est confidentiel**

Le NAS de vos employés est confidentiel. Il ne doit accompagner que les données relatives au revenu et doit être protégé contre toute utilisation abusive.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2001, une nouvelle loi fédérale est entrée en vigueur pour assurer une meilleure protection des renseignements personnels, notamment du NAS. La *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* vise la protection des renseignements personnels qui sont recueillis, utilisés et divulgués dans le cadre d'activités commerciales au

## **Vous avez un rôle à jouer...**

L'appropriation d'identité, y compris l'utilisation de NAS volés, perdus ou empruntés, peut entraîner des coûts considérables pour les particuliers, les entreprises et les gouvernements. Les employeurs ont un rôle important à jouer à cet égard : vous devez consigner le NAS et le nom du détenteur tels qu'ils apparaissent sur la carte, protéger la confidentialité du NAS et signaler les cas où il pourrait y avoir fraude.

Canada. En vertu de cette loi, une organisation ne peut recueillir, utiliser ou divulguer le NAS sans avoir obtenu le consentement préalable de la personne concernée. Tout citoyen canadien peut porter plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée relativement au traitement, par toute organisation, des renseignements personnels qui le concernent.

### **En cas de soupçon de fraude**

Chaque année, des cartes d'assurance sociale volées, perdues ou empruntées sont utilisées pour frauder les particuliers, les entreprises et les gouvernements. Vous pouvez nous aider à prévenir la fraude en demandant à voir la carte d'assurance sociale et en inscrivant dans vos registres de paie le nom et le NAS de l'employé tels qu'ils apparaissent sur la carte d'assurance sociale.

Si vous croyez qu'un NAS est utilisé de manière frauduleuse, communiquez avec DRHC en composant sans frais le 1 800 808-6352.

## **Saviez-vous que...**

- 1. Vous devez demander à tout employé de vous montrer sa carte d'assurance sociale lors de l'embauche.**
- 2. Vous devriez consigner le nom et le NAS de l'employé tels qu'ils apparaissent sur la carte d'assurance sociale.**
- 3. Le NAS de vos employés est un numéro confidentiel réservé aux données relatives au revenu.**

Pour plus de renseignements, visitez le site Internet de DRHC à [www.drhc.gc.ca/nas](http://www.drhc.gc.ca/nas), ou composez sans frais le 1 800 808-6352.



# Employers and the Social Insurance Number (SIN): what you need to know

## You must ask to see the SIN card

Under the *Employment Insurance Act* every person who works in Canada is required to have a SIN. As an employer, you must ask to see the SIN card of all new employees when they are hired, and the employee must show it to you within three days following the start date of employment. It is important that you obtain the correct SIN of your employee so that you can make payroll deductions such as Employment Insurance, Canada Pension Plan, and income tax. Also, you must record the SIN as it appears on the employee's SIN card. If you cannot ascertain the SIN of an employee, you must inform your local Human Resources Development Canada (HRDC) office within six days following the start date of employment.

### Did you know...

1. You must ask to see the SIN card of all employees as soon as they are hired.
2. You should record the name and SIN exactly as they appear on the SIN card.
3. Your employee's SIN is a confidential number, restricted to income-related information.

## SINs beginning with a "9"

SINs beginning with a "9" are issued to individuals who are neither Canadian citizens nor permanent residents. Starting March 30, 2003, these SINs will have an expiry date, which will be based on the end of the person's authorized stay in Canada as determined by Citizenship and Immigration Canada (CIC). Current SINs that begin with "9" and without an expiry date will be valid until April 3, 2004.

If a new employee has a SIN beginning with a "9", you must see the card to ensure that the number is not expired. You must also ask to see the work permit issued by CIC. All terms and conditions on that form, including dates authorized to work, must be met in order for you to employ that person.

Hiring a person with a "9" SIN who does not have such authorization, or a person with an expired "9" SIN, would constitute "knowingly" hiring someone who does not have the right to work in Canada – an offence under the *Immigration and Refugee Protection Act*.

## SINs are confidential

Your employee's SIN is a confidential number, restricted to income-related information and is to be protected against misuse.

On January 1, 2001, new federal legislation came into force to provide better protection of personal information, including the SIN. The *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* helps safeguard personal

## You can make a difference

Identity fraud, including stolen, lost and borrowed SINs, can lead to increased costs for individuals, businesses and governments. Employers can make a difference by recording the SIN and name as they appear on the SIN card, protecting SIN confidentiality, and reporting suspected misuse.

information that is collected, used and disclosed in the course of commercial activities across Canada. The legislation requires an organization to obtain an individual's consent before collecting, using or disclosing their SIN. Any Canadian citizen may complain to the Privacy Commissioner about how an organization handles their personal information.

## If you suspect fraud

Every year, stolen, lost and borrowed SIN cards are used to defraud individuals, businesses and governments. You can help prevent fraud by asking to see the SIN card and by recording, on your payroll, the name and SIN as they appear on the card.

If you suspect that a SIN is being used fraudulently, contact HRDC by dialing 1 800 206-7218 (toll-free).

For more information, visit the HRDC website at [www.hrdc.gc.ca/sin](http://www.hrdc.gc.ca/sin), or dial 1 800 206-7218 (toll-free).



## Rappel important concernant les Tables de retenues sur la paie (T4032)

**Nous tenons à vous rappeler que nous n'envoyons plus de version papier des Tables de retenues sur la paie (T4032).**

Par respect de l'environnement et en vue de réduire le gaspillage de papier, l'ADRC réduit d'une façon significative le nombre de versions papier des tables sur la paie qu'elle produit chaque année.

### Version en ligne des tables

Vous trouverez les tables sur notre site Web à [www.adrc.gc.ca/retenues](http://www.adrc.gc.ca/retenues) et pourrez les sauvegarder dans votre ordinateur. Vous pouvez choisir d'imprimer seulement les pages spécifiques ou l'information dont vous avez besoin.

La version électronique de la publication T4032 est généralement accessible sur notre site Web trois semaines avant que la publication imprimée soit disponible.

Nous pouvons vous faire parvenir la version papier des tables si vous n'avez pas accès à nos produits électroniques. Commandez-les simplement à l'avance à partir de notre site Web, ou composez sans frais le 1 800 959-3376. Afin d'éviter des délais, veuillez avoir votre numéro d'entreprise à votre disposition et placez votre commande d'ici le 7 novembre 2003.

### Calculateur des retenues sur la paie

Un calculateur des retenues sur la paie appelé *Tables sur disquette* est accessible sur notre site Web. Ce calculateur comptera les montants à retenir pour vos employés, et vous permettra d'imprimer les pages d'impôt dont vous avez besoin. Vous trouverez un lien au programme à [www.adrc.gc.ca/retenues](http://www.adrc.gc.ca/retenues).

### Laissez-nous vous informer

Pour avoir accès rapidement et facilement aux nouvelles tables de retenues sur la paie et autres renseignements fiscaux récemment annoncés, inscrivez-vous **gratuitement** à une ou plusieurs de nos listes d'envois électroniques. Pour obtenir plus de renseignements concernant ce service d'abonnement électronique, visitez le [www.adrc.gc.ca/listes](http://www.adrc.gc.ca/listes).

*Pour vous servir encore mieux!*  
**More Ways to Serve You!**



Agence des douanes  
et du revenu du Canada

Canada Customs  
and Revenue Agency



## Important Reminder Concerning the *Payroll Deductions Tables (T4032)*

**This is a reminder that we no longer mail paper copies of the *Payroll Deductions Tables (T4032)*.**

In keeping with our goal to be environmentally conscious and reduce paper waste, CCRA is significantly reducing the volume of paper payroll tables we produce each year.

### **Tables on the Web**

You can download the tables from our Web site at [www.cra.gc.ca/payroll](http://www.cra.gc.ca/payroll) and save them on your computer. You can choose to print only the specific pages or information you need.

Generally, the electronic version of the T4032 publications is available on our Web site three weeks before the printed publication is available.

We can still mail you a paper version of the tables if you cannot access our electronic products. Simply order one in advance from our Web site or call toll free at **1-800-959-2221**. To avoid delays, have your Business Number available and place your order by November 7, 2003.

### **Payroll deductions calculator**

A payroll deductions calculator called *Tables on Diskette* is available on our Web site. This calculator will give you the deduction amounts for your employees and allow you to print the tax pages you need. You will find a link to the program at [www.cra.gc.ca/payroll](http://www.cra.gc.ca/payroll).

### **Let us notify you**

To get quick and easy access to new payroll deductions tables and other recently announced tax information, you can subscribe, **free of charge**, to one or more of these electronic mailing lists. For more information on this convenient electronic subscription service, visit [www.cra.gc.ca/lists](http://www.cra.gc.ca/lists).



**More Ways to Serve You!**  
**Pour vous servir encore mieux !**



Canada Customs  
and Revenue Agency

Agence des douanes  
et du revenu du Canada

Relevé de compte du 16 octobre 2003

Numéro d'entreprise 86226 5048 RP0001

Nom de l'employeur COMITE CONSULTATIF DE

028755

Soldes sur le dernier relevé de compte		Nouveaux soldes	
Montant payé pour 2003	Montant cotisé dû	Montant payé pour 2003	Montant cotisé dû
6 220,70Ct	0,00	6 921,73Ct	0,00

EXPLICATIONS DES CHANGEMENTS

Date	Description	Montant
15 oct	Paiement sept 2003	701,03Ct

Avis important concernant les Tables de retenues sur la paie

Ce message vise à vous rappeler que nous n'envoyons plus automatiquement de version papier des Tables de retenues sur la paie. Si vous avez besoin d'une version papier des tables, vous pouvez les télécharger et les imprimer en tout temps à partir de notre site Web, à www.adrc.gc.ca/retenues, ou les commander à partir du même site ou par téléphone au 1-800-959-3376. Un calculateur des retenues sur la paie appelé Tables sur disquette est accessible de notre site Web. Ce calculateur comptera les montants à retenir pour vos employés et vous permettra d'imprimer les pages dont vous avez besoin. Veuillez consulter la feuille de renseignements annexée pour en savoir plus.

VERSEMENTS TRIMESTRIELS - Les employeurs qui demeureront admissibles d'une année à l'autre NE SERONT PLUS avisés par lettre. Si vous avez actuellement le droit de faire des versements trimestriels et qu'on ne vous avise pas du contraire, vous pouvez continuer de le faire.

Nous vous remercions de votre versement.

Alan Nymark  
Commissaire des douanes et du revenu

Cotisations au RPC	Cotisations d'assurance-emploi	Retenues d'impôt	Paiement courant	Rémunération brute	Nbre d'employés pour la dernière période
--------------------	--------------------------------	------------------	------------------	--------------------	--

PD7A F (03) Détachez et retournez la partie ci-dessous avec votre paiement.

BON DE VERSEMENT DE RETENUES À LA SOURCE COURANTES

PD7A F (03)

JONQUIÈRE QC G7S 5J1

Numéro d'entreprise **6** 86226 5048 RP0001

N'inscrivez rien ici

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars)

0,0

COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK (CCEK)  
C.P. 930  
KUUJJUAQ QC J0M 1C0

Nombre d'employés pour la dernière période de paie

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus. Année Mois

Montant du paiement



Numéro d'entreprise  
86226 5048 RP0001

No. de l'employeur  
COMITE CONSULTATIF DE

Utilisez le bon de versement pour votre prochain versement ou veuillez expliquer à la fin de ce formulaire pourquoi vous ne faites aucun versement.

Pour obtenir des renseignements généraux concernant cet avis, téléphonez au 1-800-959-7775.

Vous devrez payer des frais si votre paiement est refusé.

**NE PAS** agraffer, utiliser de trombone ou de ruban adhésif, plier le formulaire ou le chèque.

**NE PAS** envoyer de l'argent comptant.

Timbre du caissier

AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA  
CENTRE DE TECHNOLOGIE  
875 CH HERON  
OTTAWA ON K1A 1B1

## INSCRIPTIONS COMPTABLES - EXPLICATIONS

**MONTANT PAYÉ** : paiements de cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), de cotisations d'assurance-emploi (AE) et d'impôt (après rajustement) pour l'année indiquée.

028756

**MONTANT DÛ** : montant non payé de cotisations au Régime de pensions du Canada, de cotisations d'assurance-emploi et d'impôt, plus montants établis de pénalités et d'intérêts en souffrance.

**RÉMUNÉRATION BRUTE POUR LA PÉRIODE DE VERSEMENT** (en dollars seulement) : toute la rémunération avant les retenues. La rémunération comprend les salaires réguliers, les commissions, les paiements d'heures supplémentaires et les congés payés, les avantages et les allocations imposables, les paiements à la pièce, ainsi que les paiements spéciaux, c.-à-d. le total mensuel qui paraîtrait dans la case 14, «revenus d'emploi», d'un feuillet T4. Pour les auteurs de versement trimestriel, c'est le total de ces montants pour le dernier mois du trimestre.

**NOMBRE D'EMPLOYÉS POUR LA DERNIÈRE PÉRIODE DE PAIE** : toute personne rémunérée pour la dernière période de paie du mois ou trimestre. Ce nombre comprend tous les employés à temps partiel, les employés temporaires, les employés absents avec paie, etc. pour qui vous êtes tenu de remplir un feuillet T4. Ce nombre ne comprend pas les personnes pour lesquelles vous n'êtes pas tenu de remplir un feuillet T4, c.-à-d. les employés occasionnels, ainsi que les personnes qui n'ont pas été rémunérées pour la dernière période de paie du mois ou trimestre, telles que les employés en congé non payé.

### MODALITÉS DE PAIEMENTS

- Visitez notre site Web à [www.cra-adrc.gc.ca/paiementselectroniques](http://www.cra-adrc.gc.ca/paiementselectroniques) pour savoir comment payer par téléphone ou par service bancaire internet, ou communiquez avec votre institution financière pour voir si elle offre ces services.
- Faites votre paiement sans frais à votre institution financière au Canada, en présentant ce formulaire au caissier.
- Retournez la pièce de versement avec votre chèque ou mandat, payable au receveur général à l'adresse indiquée ci-dessous. Inscrivez votre numéro d'entreprise au verso de votre chèque ou mandat.

Si vous faites votre paiement à un guichet automatique bancaire, vérifiez auprès de votre institution financière afin de vous assurer que votre paiement soit traité et crédité au compte du receveur général pour la date limite.

Les retenues prélevées pendant le mois ou trimestre doivent être reçues au Ministère le 15 du mois suivant. La date de réception est la date à laquelle le versement est remis au receveur général (c.-à-d., remis à un bureau des services fiscaux, un centre fiscal ou un établissement financier), et non la date de la mise à la poste. Les employeurs ne doivent pas oublier d'inclure leur part obligatoire des cotisations au RPC et à l'AE lorsqu'ils versent les retenues de leurs employés.

Le Ministère imposera des pénalités pour versement tardif ou insuffisant sur les retards et les insuffisances de plus de 500 \$. Le minimum ne s'appliquera pas si le défaut est commis sciemment ou dans des circonstances équivalent à une faute lourde.

S'il y a eu changement de nom ou d'adresse pendant le mois ou trimestre, veuillez remplir la section du changement de nom ou d'adresse de l'enveloppe qui contient votre relevé et la retourner avec le bon de versement.

### RENSEIGNEMENTS

Si vous désirez de l'information supplémentaire ou de l'aide concernant l'établissement du formulaire ou l'utilisation des tables de retenues sur la paie, communiquez avec votre bureau des services fiscaux. Le numéro de téléphone figure au recto du présent formulaire. Veuillez indiquer votre numéro d'entreprise dans toute communication.

 Agence des douanes et du revenu du Canada Canada Customs and Revenue Agency

Numéro d'entreprise : 86226 5048 RP0001

Nom de l'employeur : COMITE CONSULTATIF DE

Lorsque vous ne ferez pas de versement pendant le mois ou le trimestre, vous pourrez utiliser notre nouveau service de TéléAvis pour nous fournir une des explications ci-dessous. Composez le numéro sans frais suivant : 1 800 959-2256. Si vous utilisez le service TéléAvis, ne nous postez pas votre bon de versement; conservez-le plutôt dans vos dossiers. Si vous le préférez, vous pouvez toujours inscrire votre explication ci-dessous et la renvoyer à :

JONQUIÈRE QC G7S 5J1

- Abandon définitif des activités**  
Si vous avez cessé d'exploiter votre entreprise définitivement ou si vous l'avez vendue, vous devez produire une déclaration de renseignements de type T4 dans les 30 jours qui suivent la date de cessation des activités.

Date de cessation ▶

Année	Mois	Jour

- Aucun employé assujéti aux retenues**
- Cessation temporaire des activités**

Date à laquelle vous prévoyez avoir des employés assujettis aux retenues ▶

Année	Mois	Jour

**Autre motif :** \_\_\_\_\_

Employeur ou personne désignée (en majuscules)

Titre

Numéro de téléphone

Date

Le 23 octobre 2003

Monsieur Claude Abel  
Comité Consultatif Environnement Kativik  
Case postale 930  
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0

Comité consultatif  
de l'environnement Kativik  
reçu le

28 octobre 2003 R.G.

Numéro d'employeur à la CSST : 86363489

**Objet : Classification pour l'année 2004**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint votre *Décision de classification* pour l'année 2004. Nous y indiquons l'unité ou les unités dans lesquelles vos activités ont été classées et le ou les taux de prime correspondants.

Vous recevrez, au début de 2004, le formulaire *Déclaration des salaires* dans lequel vous devrez confirmer les salaires que vous aurez versés en 2003 et fournir une estimation de ceux que vous prévoyez verser en 2004. Ces salaires serviront à calculer la prime établie en fonction du taux de l'unité ou des unités et, s'il y a lieu, en tenant compte de votre contribution au financement d'une association sectorielle paritaire (ASP). La prime figurera sur l'*Avis de cotisation* qui vous parviendra au printemps 2004.

Enfin, le dépliant *Parlons assurance* vous fournira des renseignements sur les différents modes de tarification en vigueur et les étapes importantes à retenir pour le paiement de votre prime.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires sur votre classification ou pour toute autre question.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Raymond Ouimet  
Directeur du Service aux employeurs

p. j. *Décision de classification*  
*Parlons assurance*

Le 23 octobre 2003

Monsieur Claude Abel  
Comité Consultatif Environnement Kativik  
Case postale 930  
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0

Numéro d'employeur à la CSST : 86363489

Numéro du dossier d'expérience : 77022486

Comité consultatif  
de l'environnement Kativik  
reçu le

23 octobre 2003 9/6

**Classification**

N° de l'unité de classification : 76060

Titre

Association sectorielle paritaire de santé et de sécurité du travail; association ou organisme, non autrement spécifiés dans les autres unités

**Taux de prime**

Taux de l'unité : 0,80 \$  
(incluant 0,16 \$ pour financer le programme « Pour une maternité sans danger »)

Votre taux (par tranche de 100 \$ de salaire assurable) 0,80 \$

Conservez ce document, il vous sera utile lorsque vous remplirez votre Déclaration des salaires.

Seule la classification peut être contestée. Le taux de prime est fourni à titre indicatif seulement.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet ou pour toute autre question. Vous pouvez également demander la révision de cette décision dans les 30 jours suivant la réception du présent document.

Raymond Ouimet  
Directeur du Service aux employeurs  
Direction régionale de l'Abitibi-  
Témiscamingue  
33, rue Gamble Ouest  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2R3  
Tél. : (819) 797-6196 ou 1 800 267-2922  
Télec. : (819) 762-9325

ᑲᑎᑕᑲ ᓄᓇᑕᑦ ᐃᓯᑕᑦᑲᑦᐅᑎᓯᑦᑕ ᑲᑎᑕᓯᑦᑕ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujjuaq, le 24 octobre 2003

Monsieur Marc Jetten  
Secrétaire exécutif  
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James  
383 rue Saint-Jacques, Bureau C-220  
Montréal (Québec)  
H2Y 1N9

**Objet: Compte rendu adopté de la 132e réunion du CCEBJ**

Monsieur,

Nous accusons réception du compte rendu adopté de la 132e réunion du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (version française et anglaise).

Vous remerciant de l'attention que vous portez au CCEK, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.



Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive



ᑲᑎᐱᑲ ᓄᓇᐱᑦ ᐃᓯᐱᑦᓴᑦᐅᓂᓯᑦᑲᑦ ᑲᑎᐱᓯᑦᑲᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujjuaq, le 24 octobre 2003

Madame Monique Bégin  
Présidente-directrice générale  
Société de la faune et des parcs du Québec  
Édifice Marie-Guyart, 10e étage, boîte 93  
675 Boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Modification au Règlement sur les parcs en vue de la création du parc national  
des Pingualuit**

Madame la Présidente-directrice générale,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik accuse réception de votre lettre du 4 septembre 2003 concernant le sujet en titre et vous en remercie.

Lors de sa dernière réunion officielle tenue les 15 et 16 octobre 2003 à Montréal, les membres du Comité ont étudié le projet de modification du Règlement en titre. Compte tenu des circonstances, les membres sont d'accord avec l'approbation du Règlement tel que modifié et proposé dans la *Gazette officielle du Québec* publié le 10 septembre 2003.

Vous remerciant de l'attention que vous portez au Comité, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente-directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Michael Barrett







Comité consultatif  
de l'environnement Kativik  
reçu le

N° 11 – 2 octobre 2003

Signature d'une entente avec la Fédération canadienne des municipalités

## Des « fonds verts » à la disposition des municipalités du Québec

Le gouvernement du Québec a adopté, le 27 août 2003, le décret 882-2003 ayant pour objet d'exclure de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) les ententes à intervenir entre des municipalités et la Fédération canadienne des municipalités, ententes par lesquelles la Fédération versera des subventions ou effectuera des prêts aux municipalités pour soutenir des projets environnementaux présentés par elles dans le cadre du Fonds d'habilitation municipal vert ou du Fonds d'investissement municipal vert. Ce décret était requis, compte tenu du fait que les municipalités ne peuvent conclure des ententes avec le gouvernement fédéral, à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable du gouvernement du Québec. Le décret prévoit notamment que chaque projet devra être préalablement soumis au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et faire l'objet d'un avis favorable de sa part.

Le gouvernement du Québec a également adopté, le 27 août 2003, le décret 883-2003 ayant pour objet d'approuver une entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones et la Fédération canadienne des municipalités relativement au même sujet. Cette entente, conclue le 22 septembre dernier, rend disponibles aux municipalités québécoises des subventions ou des prêts en provenance des Fonds municipaux verts pour le financement de projets d'innovation environnementale. L'entente met fin à un blocage qui durait depuis plus de trois ans.

Les Fonds municipaux verts ont vu le jour en 2000 à partir d'une dotation du gouvernement fédéral visant le versement de subventions et de prêts dans le but de soutenir des projets environnementaux et l'innovation en ce domaine.

Deux programmes gérés par la Fédération canadienne des municipalités sont touchés par l'entente qui vient d'être signée et qui se termine le 31 mars 2007 : le Fonds d'habilitation municipal vert et le Fonds d'investissement municipal vert.

### Le Fonds d'habilitation municipal vert

Doté d'une somme de 50 millions à affecter sous forme de subventions, le Fonds d'habilitation municipal vert soutient des études de faisabilité sur des projets en environnement.

### Le Fonds d'investissement municipal vert

Le Fonds d'investissement municipal vert, pour sa part, procure des prêts aux municipalités en vue de la réalisation de leurs projets. Il a été créé au moyen d'une dotation de 200 millions.

## **L'innovation environnementale encouragée**

Les deux programmes offrent la possibilité aux municipalités québécoises de financer des projets innovateurs, que ce soit en matière d'utilisation efficace des ressources, d'énergie renouvelable, de réduction des gaz à effet de serre, de protection du milieu naturel ou d'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des sols.

## **Un guichet unique**

En vertu de l'entente, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir constitue le guichet unique de réception des projets de candidature et des demandes de financement provenant des municipalités du Québec.

Le rôle du Ministère consiste à émettre un avis gouvernemental à l'égard de chaque projet de candidature et de demande de financement soumis par les municipalités à l'un ou l'autre des deux fonds.

Les ministères des Transports et de l'Environnement de même que l'Agence d'efficacité énergétique assisteront le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir dans l'exécution de son mandat.

## **En conformité avec les orientations gouvernementales**

Les avis émis par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir porteront sur la compatibilité des projets avec les politiques gouvernementales. À titre d'exemples, mentionnons la Politique de l'eau et la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles.

Essentiellement, pour qu'un avis soit favorable, les projets devront se rattacher à la philosophie de développement durable qui soutend les actions du gouvernement du Québec dans les domaines énergétique et environnemental.

## **Pour en savoir plus**

L'information concernant cette entente de même que les formulaires requis pour faire une demande sont disponibles par voie électronique dans le site Web du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir à l'adresse suivante :

[www.mamsl.gouv.qc.ca](http://www.mamsl.gouv.qc.ca)

Ce bulletin est réalisé par le Service de l'information et de l'édition de la Direction des communications du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

---

### **Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir**

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : (418) 691-2015

### **Rédaction et information**

Direction des communications  
Téléphone : (418) 691-2015

RECEIVED  
SEP 19 2003



Convention de la Baie James  
et du Nord québécois  
Comité fédéral d'examen des  
répercussions sur  
l'environnement et le milieu  
social

James Bay and Northern  
Quebec Agreement  
Federal Environmental and  
Social Impact Review Panel

September 4<sup>th</sup>, 2003

**Mr. Johnny Ned Adams**  
**Chairman**  
**Kativik Regional Government**  
C.P. 9, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0

Received KRG  
October 27, 2003

**Object: KRG representatives on the Federal Review Panel**

Dear Sir:

You have recently appointed Mr. Eli Aullaluk to the Federal Environmental and Social Impact Review Panel (Federal Review Panel) established under section 23 of the *James Bay and Northern Quebec Agreement* (JBNQA). Mr Aullaluk is joining Mr. Lucassie Inukpuk whom you had appointed earlier on in 2003. As Chairman of the Panel, I do appreciate very much these appointments as the Panel is now complete and fully functional. I would however appreciate a clarification regarding the long-term appointment of the Kativik Regional Government (KRG) representatives on the Federal Review Panel in general and the appointment of Messrs. Inukpuk and Aullaluk in particular.

The Federal Review Panel feels strongly that continuity in membership enhance the quality of its work, especially in the context of recurring projects such as for the Marine Infrastructure Program in Nunavik. Since both current representatives of KRG on the Panel are mayors in their respective communities, I would appreciate receiving clarifications as to the eventuality that they remain on the Panel should they not be re-elected as mayors this coming fall.



KRG  
Mr Johnny Ned Adams

Federal Review Panel membership  
September 4<sup>th</sup>, 2003

By stating this request, the Federal Review Panel does not want to intervene in KRG operations but only wish to raise an issue for your consideration.

The Federal Review Panel would appreciate your views on that matter. Please, do not hesitate to contact me to discuss this issue in details.

Yours sincerely,

*Benoit Taillon*

Benoit Taillon  
Chairman, Federal Review Panel-N

c.c.: Michael Barrett, KRG  
Sid Gershberg, Federal Administrator, JBNQA  
Nathalie Girard, KEAC



ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujjuaq, October 22, 2003

Mr. Johnny Adams  
Chairperson  
Kativik Regional Government  
P.O. Box 9  
Kuujjuaq (Québec)  
J0M 1C0

Subject: Minutes of the 94<sup>th</sup> and 95<sup>th</sup> meeting of the Kativik Environmental Advisory  
Committee

Dear Mr. Adams:

In accordance with section 18 of its rules of internal management, which took effect on December 8, 1982 (R.S.Q., c. Q-2, s-210), the KEAC hereby submits to you the minutes of its 94<sup>th</sup> and 95<sup>th</sup> meetings, held on January 23-24, 2003 in Kuujjuaq and March 27-28, 2003 in Québec city, and adopted during its last meeting.

Sincerely,

Nathalie Girard  
Executive Secretary





ᑲᑎᑯᑦ ᓄᓇᑭᑦ ᑯᑦᑲᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑲᑎᑯᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujuaq, le 22 octobre 2003

Madame Madeleine Paulin  
Sous-ministre  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Edifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage, boîte 02  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Madame la sous-ministre,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veillez agréer, Madame la sous-ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive



ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujuuaq, le 22 octobre 2003

Monsieur François Boulanger  
Directeur régional, Bureau régional de Québec  
Agence canadienne d'évaluation environnementale  
1141, route de l'Église, 1<sup>er</sup> plancher, pièce 105  
Ste-Foy (Québec)  
G1V 4V8

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Monsieur le directeur,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive



ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujuaq, le 22 octobre 2003

Monsieur Marc Jetten  
Secrétaire exécutif  
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James  
383, rue Saint-Jacques — Bureau C-220 (Bureau Mezzanine)  
Montréal (Québec)  
H2Y 1N9

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Monsieur,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veillez agréer, Monsieur , l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive



ᑲᑎᑯᑦ ᓄᓇᑭᑦ ᑯᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑯᑦᑲᑦᑲᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujuuaq, le 22 octobre 2003

Monsieur Peter Jacobs  
Président  
Commission de la qualité de l'environnement Kativik  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage — Boîte 83  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Monsieur le directeur,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive



ᑲᑎᑯᑦ ᓄᓇᑭᑦ ᑯᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑯᑦᑲᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujuuaq, le 22 octobre 2003

Madame Nicole Gougeon  
Secrétaire-trésorière  
Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage  
383, rue Saint-Jacques — Bureau C-220 (Bureau Mezzanine)  
Montréal (Québec)  
H2Y 1N9

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Madame,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive



ᑲᑎᐱᑦ ᓄᓇᑭᑦ ᐃᑭᑭᑦ ᑲᑎᑭᑦ ᑲᑎᑭᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujuuaq, le 22 octobre 2003

Monsieur André Caillé  
Président directeur-général  
Hydro-Québec  
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Y 1A4

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Monsieur le président directeur-général,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veillez agréer, Monsieur le président directeur-général, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive



ᑲᑎᐱᑲᑦ ᓄᓇᑭᑦ ᐃᑭᑭᑦ ᑲᑎᑭᑦ ᑲᑎᑭᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujuuaq, le 22 octobre 2003

Monsieur Sid Gershberg  
Administrateur fédéral de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois  
Agence canadienne d'évaluation environnementale  
Bureau du président  
Edifice Fontaine 200, Boulevard Sacré-Coeur  
Hull (Québec)  
K1A 0H3

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Monsieur,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive



ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujuaq, le 22 octobre 2003

Monsieur Tomas J. Mulcair  
Ministre de l'Environnement  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Monsieur le ministre,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive



ᑲᑎᑯᑦ ᓄᓇᑭᑦ ᑯᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑯᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujuuaq, le 22 octobre 2003

Monsieur David Anderson  
Ministre  
Ministère de l'Environnement du Canada  
Les terrasses de la Chaudière  
10 rue Wellington, 28e étage  
Hull (Québec)  
K1A 0H3

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Monsieur le ministre,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive



ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Kuujuuaq, le 22 octobre 2003

Monsieur Robert Nault  
Ministre  
Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada  
10, rue Wellington, Tour Nord  
Edifice Fontaine 200, Boulevard Sacré-Coeur  
Hull (Québec)  
K1A 0H4

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Monsieur le ministre,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive







Kuujuuaq, le 22 octobre 2003

Monsieur Michael O'Neil  
Secrétaire exécutif  
Commission de la qualité de l'environnement Kativik  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Édifice Marie-Guyard, 6e étage, boîte 83  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec (QC), G1R 5V7

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Monsieur,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive

Kuujuuaq, le 22 octobre 2003

Monsieur Daniel Berrouard  
Coordonnateur aux affaires autochtones  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets industriels et en milieu nordique  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Édifice Marie-Guyard, 6e étage, boîte 83  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec (QC), G1R 5V7

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> réunion

Monsieur,

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> et de la 95<sup>e</sup> réunion adoptés par le Comité lors de sa réunion tenue les 8-9 et 10 juillet 2003 à Akulivik.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive



## **JBACE Newsletter No. 11**

*October 16, 2003*

### **Workgroup will study how to speed up environmental assessment**

*Source: MRN-Energy web site*

*Date: October 2, 2003*

During their meeting in Halifax, Canadian ministers of Energy created a workgroup in order to examine how environmental assessment could be accelerated for electricity production projects.

Québec's ministers of Natural Resources and the Environment insisted on the necessity to harmonize the federal and provincial procedures. This could be done without compromising the quality of the assessment.

### **Canadian Strategy on Diamonds**

*Source: Gazette officielle du Québec*

*Date: October 15, 2003*

Québec's ministers of Natural Resources and Intergovernmental Affairs have signed, with their North West Territories (NWT) counterparts, a cooperation agreement regarding the training and development of a workforce specialized in the cutting and polishing of diamonds. By doing so, Québec and

NWT intend to become leaders in the preparation of the Canadian strategy on diamonds.

### **Recyc-Québec could be abolished**

*Source: Yves Boisvert, Cyberpresse*

*Date: October 10, 2003*

Recyc-Québec, the public utility for the recycling of residual materials, could be dissolved. This would allow the Ministry of Environment (MENV) to recover revenues from the tax on tires. Mr. Boisvert refers to a report from Radio-Canada (CBC).

The Minister has refused Recyc-Québec's annual report and asked an auditing firm to review it. The entity claims 47% of residual materials were recuperated in 2002, a figure the Minister doesn't agree with.

### **Sport-fishing in Weh-Sees Indohoun and Radisson sectors**

*Source: HFTCC Minutes*

*Date: May 15, 2003*

The Coordinating Committee adopted sport-fishing conditions for the Weh-

Sees Indohoun sector, including more restrictive catch-limits around the Eastmain camp.

For the Radisson area, the Cree delegates were supposed to provide FAPAQ with a list of lakes where sport-fishing could be extended. The list will be established after consultation with the Chisasibi Band Council.

### **Request to lift the moratorium for new outfitting camps in Zones 17 and 22-South**

Source: HFTCC Minutes

Date : June 18, 2003

In order to allow for the construction of new Cree outfitting camps, the Coordinating Committee requested that the moratorium on new camps be lifted in Zone 17 (Chibougamau area) and Zone 22-South (50<sup>th</sup> to 52<sup>nd</sup> parallels).

### **Cree wildlife protection officers**

Source: HFTCC Minutes /«The Nation»

Date: June 18, 2003 /October 3, 2003

Eight Cree students have completed their training as wildlife protection officers and will start work in the company of a mentor. Thirteen more students have been selected for classes starting in October 2003. Crees are entitled to fill wildlife protection positions pursuant to the Cree-Québec Agreement (Subsection 10.17).

### **Upgrade of aqueduct and wastewater treatment in Great Whale**

Source: The Nation

Date: Sept. 19, 2003

The communities of Kuujjuarapik and Whapmagoostui have jointly invested in the modernization and extension of the aqueduct system, which will prevent salt water from seeping in. Also, a new wastewater treatment plant will serve both communities. Presently, wastewater is rejected into Hudson Bay while Kuujjuarapik has no aqueduct.

### **Coming into force of Bill C-9 amending the Canadian Environmental Assessment Act (CEAA)**

Source: Canada Gazette, Part II

Date: October 8, 2003

As the government had to adopt an order fixing the date of Bill C-9's coming into force, October 30, 2003 was chosen. All provisions of the bill come into force, except for these two:

- Subsection 1(2) changing the definition of «federal authority» so as to exclude band councils;
- Section 32 establishing a comprehensive review of CEAA 7 years after assent (2010);

Bill C-9 aims at making environmental assessment (EA) more efficient by creating an EA coordinator position, by extending participant funding programs to comprehensive studies (not only commissions) and by setting up an EA registry.





Canadian Environmental  
Assessment Agency

President

Fontaine Building  
Hull, Quebec  
K1A 0H3

Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

Président

Édifice Fontaine  
Hull (Québec)  
K1A 0H3

OCT 1 2003

M. Pierre Lauzon  
Directeur de l'environnement et des ressources naturelles  
Ministère des Affaires indiennes et du Nord  
Complexe Jacques-Cartier  
320, rue St-Joseph Est  
Bureau 400  
Québec (Québec) G1K 9J2

Monsieur,

Tel que demandé dans votre correspondance du 31 juillet 2003, le mandat du Comité fédéral d'examen Nord des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-N) sera à nouveau élargi pour inclure l'exécution de l'examen préalable et la conception d'un programme de suivi environnemental adapté pour les projets d'infrastructures maritimes au Nunavik en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Ainsi, en plus de procéder à l'examen des impacts environnementaux et sociaux dans le cadre de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), tous les projets à venir du Programme d'infrastructures maritimes au Nunavik, incluant ceux prévus en 2004 à Puvirnituk et à Aupaluk, feront l'objet d'une délégation de votre ministère en vertu de l'article 17 de la LCEE. Bien qu'un seul mandat sera donné au COFEX-N pour tous les projets à venir dans le cadre dudit Programme, je comprends toutefois que vous vous réservez le droit de mettre fin à votre demande à tout moment.

Par ailleurs, j'ai été informé par mon personnel que les différents intervenants fédéraux, incluant le COFEX-N et votre ministère, élaborent actuellement une directive pour la production des études d'impacts relatives à ces projets.

.../2



Encore une fois, M. Eric Giroux de l'Agence et secrétaire exécutif du COFEX-N, assumera la coordination des prochaines évaluations environnementales en vertu de la LCEE et du chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ).

N'hésitez pas à communiquer avec M. Giroux pour de plus amples informations et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sid Gershberg  
Administrateur fédéral  
Convention de la Baie-James et du  
Nord québécois

c.c.: M. Jean Piuze, Ministère des Pêches et des Océans  
M. Eric Giroux, Agence canadienne d'évaluation environnementale  
M. Benoit Taillon, président COFEX-N  
M. Michael Barrett, président CCEK  
M. Johnny Ned Adams, président ARK



Canadian Environmental  
Assessment Agency

President

Fontaine Building  
Hull, Quebec  
K1A 0H3

Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

Président

Édifice Fontaine  
Hull (Québec)  
K1A 0H3

OCT 1 2003

M. Jean Piuze  
Directeur régional, Océans et Environnement  
Ministère des Pêches et des Océans  
Institut Maurice-Lamontagne  
850, route de la Mer  
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Monsieur,

Tel que demandé dans votre correspondance du 29 août 2003, le mandat du Comité fédéral d'examen Nord des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-N) sera à nouveau élargi pour inclure l'exécution de l'examen préalable et la conception d'un programme de suivi environnemental adapté pour les projets d'infrastructures maritimes au Nunavik en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Ainsi, en plus de procéder à l'examen des impacts environnementaux et sociaux dans le cadre de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), tous les projets à venir du Programme d'infrastructures maritimes au Nunavik, incluant ceux prévus en 2004 à Puvirnituk et à Aupaluk, feront l'objet d'une délégation de votre ministère en vertu de l'article 17 de la LCEE. Bien qu'un seul mandat sera donné au COFEX-N pour tous les projets à venir dans le cadre dudit Programme, je comprends toutefois que vous vous réservez le droit de mettre fin à votre demande à tout moment.

Par ailleurs, j'ai été informé par mon personnel que les différents intervenants fédéraux, incluant le COFEX-N et votre ministère, élaborent actuellement une directive pour la production des études d'impacts relatives à ces projets.

.../2

*Mandate is being  
to include de Federal name  
the responsibility to include  
screening of  
project of  
and the design  
of a narrow  
program  
for  
infrastructure  
projects.*



Encore une fois, M. Eric Giroux de l'Agence et secrétaire exécutif du COFEX-N, assumera la coordination des prochaines évaluations environnementales en vertu de la LCEE et du chapitre 23 de la CBJNQ.

N'hésitez pas à communiquer avec M. Giroux pour de plus amples informations et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sid Gershberg  
Administrateur fédéral  
Convention de la Baie-James et du  
Nord québécois

c.c.: M. Pierre Lauzon, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien  
M. Eric Giroux, Agence canadienne d'évaluation environnementale  
M. Benoit Taillon, président COFEX-N  
M. Michael Barrett, président CCEK  
M. Johnny Ned Adams, président ARK

OCT 1 2003

KEAC  
Received  
October 22, 2003

M. Jean Piuze  
Directeur régional, Océans et Environnement  
Ministère des Pêches et des Océans  
Institut Maurice-Lamontagne  
850, route de la Mer  
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Monsieur,

Tel que demandé dans votre correspondance du 29 août 2003, le mandat du Comité fédéral d'examen Nord des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-N) sera à nouveau élargi pour inclure l'exécution de l'examen préalable et la conception d'un programme de suivi environnemental adapté pour les projets d'infrastructures maritimes au Nunavik en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Ainsi, en plus de procéder à l'examen des impacts environnementaux et sociaux dans le cadre de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), tous les projets à venir du Programme d'infrastructures maritimes au Nunavik, incluant ceux prévus en 2004 à Puvirnituk et à Aupaluk, feront l'objet d'une délégation de votre ministère en vertu de l'article 17 de la LCEE. Bien qu'un seul mandat sera donné au COFEX-N pour tous les projets à venir dans le cadre dudit Programme, je comprends toutefois que vous vous réservez le droit de mettre fin à votre demande à tout moment.

Par ailleurs, j'ai été informé par mon personnel que les différents intervenants fédéraux, incluant le COFEX-N et votre ministère, élaborent actuellement une directive pour la production des études d'impacts relatives à ces projets.

.../2



Encore une fois, M. Eric Giroux de l'Agence et secrétaire exécutif du COFEX-N, assumera la coordination des prochaines évaluations environnementales en vertu de la LCEE et du chapitre 23 de la CBJNQ.

N'hésitez pas à communiquer avec M. Giroux pour de plus amples informations et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sid Gershberg  
Administrateur fédéral  
Convention de la Baie-James et du  
Nord québécois

c.c.: M. Pierre Lauzon, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien  
M. Eric Giroux, Agence canadienne d'évaluation environnementale  
M. Benoit Taillon, président COFEX-N  
M. Michael Barrett, président CCEK  
M. Johnny Ned Adams, président ARK



Comité consultatif  
de l'environnement Katvik  
reçu le

N° 10 – 29 août 2003

01/10/03

## Programme de remboursement des taxes municipales 2003 et des taxes scolaires 2002-2003

### Remboursement des coûts des travaux relatifs aux cours d'eau municipaux en milieu agricole

En vertu de l'article 36.2 de la Loi du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre rembourse une partie du montant des taxes municipales, des taxes foncières scolaires qui n'excèdent pas le maximum fixé par la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3) et des compensations pour services municipaux à la personne qui est tenue de les payer à l'égard d'une exploitation agricole.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation rappelle aux municipalités l'importance d'adopter un règlement de taxation pour tous travaux relatifs aux cours d'eau, afin de permettre aux producteurs agricoles d'obtenir le remboursement des coûts admissibles par l'entremise du programme de remboursement de taxes municipales et scolaires.

Pour des raisons d'efficacité, les municipalités sont priées d'acheminer assidûment au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation tous les règlements ainsi que les actes de répartition des coûts des travaux se rapportant à un cours d'eau exécutés durant l'année.

Il est possible de faire parvenir ces documents par télécopieur au numéro (418) 380-2172  
ou par le courrier à l'adresse suivante :

Direction à l'information de gestion et aux taxes  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Ce bulletin est réalisé par le Service de l'information et de l'édition de la Direction des communications  
du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

---

**Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir**

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : (418) 691-2015

**Rédaction et information**

Madame Sylvie Tremblay  
Direction à l'information de gestion et aux taxes  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Téléphone : (418) 380-2100, poste 3300



Relevé de compte du 16 septembre 2003

Numéro d'entreprise 86226 5048 RP0001

Nom de l'employeur COMITE CONSULTATIF DE

026092

Soldes sur le dernier relevé de compte		Nouveaux soldes	
Montant payé pour 2003	Montant cotisé dû	Montant payé pour 2003	Montant cotisé dû
5 500,66Ct	0,00	6 220,70Ct	0,00

EXPLICATIONS DES CHANGEMENTS

Date	Description	Montant
15 sept	Paiement août 2003	Reçu le 15 sept 2003 720,04Ct

VERSEMENTS TRIMESTRIELS - Les employeurs qui demeureront admissibles d'une année à l'autre NE SERONT PLUS avisés par lettre. Si vous avez actuellement le droit de faire des versements trimestriels et qu'on ne vous avise pas du contraire, vous pouvez continuer de le faire.

Nous vous remercions de votre versement.

Utilisez le bon de versement pour votre prochain versement ou veuillez expliquer à la fin de ce formulaire pourquoi vous ne faites aucun versement.

Pour obtenir des renseignements généraux concernant cet avis, téléphonez au 1-800-959-7775.

Comité consultatif de l'environnement Kativik reçu le 01/10/03 JG

Alan Nymark Commissaire des douanes et du revenu

Cotisations au RPC	Cotisations d'assurance-emploi	Retenues d'impôt	Paiement courant	Rémunération brute	Nbre d'employés pour la dernière période
--------------------	--------------------------------	------------------	------------------	--------------------	--

PD7A F (03) Détachez et retournez la partie ci-dessous avec votre paiement.

BON DE VERSEMENT DE RETENUES À LA SOURCE COURANTES

PD7A F (03)

JONQUIÈRE QC G7S 5J1

Numéro d'entreprise

N'inscrivez rien ici

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars)

COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK (CCEK) C.P. 930 KUJJUAQ QC J0M 1C0

Nombre d'employés pour la dernière période de paie

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus. Année   Mois

Montant du paiement

## INSCRIPTIONS COMPTABLES - EXPÉDITIONS

**MONTANT PAYÉ** : paiements de cotisations au Régime des pensions du Canada (RPC), de cotisations d'assurance-emploi (AE) et d'impôt (après rajustement) pour l'année indiquée.

**MONTANT DÛ** : montant non payé de cotisations au Régime des pensions du Canada, de cotisations d'assurance-emploi et d'impôt, plus montants établis de pénalités et d'intérêts en souffrance.

**RÉMUNÉRATION BRUTE POUR LA PÉRIODE DE VERSEMENT** (en dollars seulement) : toute la rémunération avant les retenues. La rémunération comprend les salaires réguliers, les commissions, les paiements d'heures supplémentaires et les congés payés, les avantages et les allocations imposables, les paiements à la pièce, ainsi que les paiements spéciaux, c.-à-d. le total mensuel qui paraîtrait dans la case 14, «revenus d'emploi», d'un feuillet T4. Pour les auteurs de versement trimestriel, c'est le total de ces montants pour le dernier mois du trimestre.

**NOMBRE D'EMPLOYÉS POUR LA DERNIÈRE PÉRIODE DE PAIE** : toute personne rémunérée pour la dernière période de paie du mois ou trimestre. Ce nombre comprend tous les employés à temps partiel, les employés temporaires, les employés absents avec paie, etc. pour qui vous êtes tenu de remplir un feuillet T4. Ce nombre ne comprend pas les personnes pour lesquelles vous n'êtes pas tenu de remplir un feuillet T4, c.-à-d. les employés occasionnels, ainsi que les personnes qui n'ont pas été rémunérées pour la dernière période de paie du mois ou trimestre, telles que les employés en congé non payé.

## MODALITÉS DE PAIEMENTS

- Visitez notre site Web [www.cra-adrc.gc.ca/paiementselectroniques](http://www.cra-adrc.gc.ca/paiementselectroniques) pour savoir comment payer par téléphone ou par service bancaire internet, ou communiquez avec votre institution financière pour voir si elle offre ces services.
- Faites votre paiement sans frais à votre institution financière au Canada, en présentant ce formulaire au caissier.
- Retournez la pièce de versement avec votre chèque ou mandat, payable au receveur général à l'adresse indiquée ci-dessous. Inscrivez votre numéro d'entreprise au verso de votre chèque ou mandat.

Si vous faites votre paiement à un guichet automatique bancaire, vérifiez auprès de votre institution financière afin de vous assurer que votre paiement soit traité et crédité au compte du receveur général pour la date limite.

Les retenues prélevées pendant le mois ou trimestre doivent être reçues au Ministère le 15 du mois suivant. La date de réception est la date à laquelle le versement est remis au receveur général (c.-à-d., remis à un bureau des services fiscaux, un centre fiscal ou un établissement financier), et non la date de la mise à la poste. Les employeurs ne doivent pas oublier d'inclure leur part obligatoire des cotisations au RPC et à l'AE lorsqu'ils versent les retenues de leurs employés.

Le Ministère imposera des pénalités pour versement tardif ou insuffisant sur les retards et les insuffisances de plus de 500 \$. Le minimum ne s'appliquera pas si le défaut est commis sciemment ou dans des circonstances équivalentes à une faute lourde.

S'il y a eu changement de nom ou d'adresse pendant le mois ou trimestre, veuillez remplir la section du changement de nom ou d'adresse de l'enveloppe qui contient votre relevé et la retourner avec le bon de versement.

## RENSEIGNEMENTS

Si vous désirez de l'information supplémentaire ou de l'aide concernant l'établissement du formulaire ou l'utilisation des tables de retenues sur la paie, communiquez avec votre bureau des services fiscaux. Le numéro de téléphone figure au recto du présent formulaire. Veuillez indiquer votre numéro d'entreprise dans toute communication.

**MONTANT DU PAIEMENT** ▶

 Agence des douanes et du revenu du Canada / Canada Customs and Revenue Agency

Numéro d'entreprise : 86226 5048 RP001

Nom de l'employeur : COMITE CONSULTATIF DE

Lorsque vous ne ferez pas de versement pendant le mois ou le trimestre, vous pourrez utiliser notre nouveau service de TéléAvis pour nous fournir une des explications ci-dessous. Composez le numéro sans frais suivant : 1 800 959-2256. Si vous utilisez le service TéléAvis, ne nous postez pas votre bon de versement; conservez-le plutôt dans vos dossiers. Si vous le préférez, vous pouvez toujours inscrire votre explication ci-dessous et la renvoyer à :

JONQUIÈRE QC G7S 5J1

- Abandon définitif des activités  
Si vous avez cessé d'exploiter votre entreprise définitivement ou si vous l'avez vendue, vous devez produire une déclaration de renseignements de type T4 dans les 30 jours qui suivent la date de cessation des activités.

Date de fermeture ▶

Année	Mois	Jour

- Aucun employé assujéti aux retenues

Date à laquelle vous prévoyez avoir des employés assujettis aux retenues ▶

Année	Mois	Jour

- Cessation temporaire des activités

- Autre motif :

Employeur ou personne désignée (en majuscules)

Titre

Numéro de téléphone

Date

Vous devrez payer des frais si votre paiement est refusé.

**NE PAS** agraffer, utiliser de trombone ou de ruban adhésif, plier le formulaire ou le chèque.

**NE PAS** envoyer de l'argent comptant.

Formule autorisée par le Ministre du Revenu national

Timbre du caissier

AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA  
CENTRE DE TECHNOLOGIE  
875 CH HERON  
OTTAWA ON K1A 1B1



Convention de la Baie James  
et du Nord québécois  
Comité fédéral d'examen des  
répercussions sur  
l'environnement et le milieu  
social

James Bay and Northern  
Quebec Agreement  
Federal Environmental and  
Social Impact Review Panel

September 4<sup>th</sup>, 2003

**Mr. Johnny Ned Adams**  
**Chairman**  
**Kativik Regional Government**  
C.P. 9, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0A

**Object: KRG representatives on the Federal Review Panel**

Dear Sir:

You have recently appointed Mr. Eli Aullaluk to the Federal Environmental and Social Impact Review Panel (Federal Review Panel) established under section 23 of the *James Bay and Northern Quebec Agreement* (JBNQA). Mr Aullaluk is joining Mr. Lucassie Inukpuk whom you had appointed earlier on in 2003. As Chairman of the Panel, I do appreciate very much these appointments as the Panel is now complete and fully functional. I would however appreciate a clarification regarding the long-term appointment of the Kativik Regional Government (KRG) representatives on the Federal Review Panel in general and the appointment of Messrs. Inukpuk and Aullaluk in particular.

The Federal Review Panel feels strongly that continuity in membership enhance the quality of its work, especially in the context of recurring projects such as for the Marine Infrastructure Program in Nunavik. Since both current representatives of KRG on the Panel are mayors in their respective communities, I would appreciate receiving clarifications as to the eventuality that they remain on the Panel should they not be re-elected as mayors this coming fall.



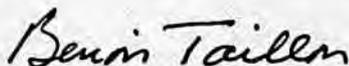
KRG  
Mr Johnny Ned Adams

Federal Review Panel membership  
September 4<sup>th</sup>, 2003

By stating this request, the Federal Review Panel does not want to intervene in KRG operations but only wish to raise an issue for your consideration.

The Federal Review Panel would appreciate your views on that matter. Please, do not hesitate to contact me to discuss this issue in details.

Yours sincerely,



Benoit Taillon  
Chairman, Federal Review Panel-N

c.c.: Michael Barrett, KRG  
Sid Gershberg, Federal Administrator, JBNQA  
Nathalie Girard, KEAC



## **CORRESPONDENCE**

---

### **JULY 2003**

Letter from Sid Gershberg, federal administrator to Michael Barrett, KEAC chairperson, dated July 08, 2003 and received July 15, 2003 in order to support KEAC study of reviewing schedule 1 and 2 of chapter 23 of JBNQA.

Letter from Sid Gershberg, federal administrator to Mauro Perotto, P. Eng for NAV Canada dated July 11, 2003 and received July 22, 2003 in order to let us know that NAV Canada project to install an air navigation aid system in Inukjuak is exempt from the requirement for an impact assessment.

Letter from Nathalie Girard, KEAC executive secretary to Eli Angiyou, KEAC member dated July 26, 2003 in order to thanks him for welcoming KEAC at is last meeting in Akulivik.

Letter from Nathalie Girard, KEAC executive secretary to Eli Aullaluk, Akulivik mayor dated July 26, 2003 in order to thanks him for welcoming KEAC at is last meeting in Akulivik.

Letter from Sid Gershberg, federal administrator to Johnny Adams, KRG chairperson, dated July 22, 2003 and received July 28, 2003 in order to us about the three projects related to airport improvements in Nunavik. Those projects need to be looked by the Screening Committee. M. Gershberg asked M. Adams to find members and chairperson for the Screening Commitee. He would like them (members of Screening Committee) to meet all soon.

### **AUGUST 2003**

Letter from Nicole Gougeon, HFTC secretary to Nathalie Girard, KEAC executive secretary dated August 5, 2003 received August 11, 2003 in order to present the minutes and resolutions related to HFTC meeting of February 26, 2003 and March 18 and 19, 2003.

Letter from Marc Jetten, JBACE executive secretary to Nathalie Girard, KEAC executive secretary dated August 22, 2003 and received August 29, 2003, in order to present the minutes of JBACE meeting 130 and 131, JBACE Newsletters and a copy of the Administrative agreement signed between MENV and JBACE.

Letter from Michael Barrett, KEAC chairperson to Edith Van De Walle, MENV dated August 28, 2003 in order to transfer them the Quaqtaq and Kuujjuaq resident position in the particular field of transportation of contaminated soil from Quaqtaq to Kuujjuaq.

### **SEPTEMBER 2003**

Email from Eric Giroux, Senior administrator for JBNQA to Claude Abel, KEAC member and transfered to Nathalie Girard, KEAC executive secretary, dated August 04, 2003 in order to informed about activities related to JBNQA environmental assessment procedure.

Letter from Michael Barrett, KEAC chairperson to Eric Giroux, Senior administrator for JBNQA dated September 1, 2003 in order to answer his comment about KEAC 92 meeting minutes.

Letter from Michael Barrett, KEAC chairperson to John Karau and Marie Gauthier, both in charge of the Canada's National Programme of action for the protection of the marine environment from land-based activities (NPA) dated September 1, 2003 in order to invite them to KEAC next meeting in Montreal, October 15 and 16, 2003.

Letter from Michael Barrett, KEAC chairperson to Edith Van De Walle, MENV dated August 28, 2003 in order to transfer them the Quaqtq and Kuujjuaq resident position in the particular field of transportation of contaminated soil from Quaqtq to Kuujjuaq.

Letter from Nicole Gougeon, HFTC secretary to Nathalie Girard KEAC executive secretary dated September 5, 2003, received September 10, 2003 in order to present HFTC minutes of year 2002-2003.

Letter to Robert Comtois, KEAC consultant from Nathalie Girard, KEAC executive secretary dated September 12, 2003 in order to send him the adopted minutes of the 95 meeting.

### **OCTOBER 2003**

Letter to Jean-Francois Bourque, MENV in charge of the new Quebec pesticide code from Michael Barrett, KEAC chairperson, dated October 9, 2003 in order to thank him to have called KEAC secretary in March 2003 to let it know about the new Quebec pesticide code.



## 1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF AGENDA

The Chairperson called the meeting to order. The executive secretary told the participants that Michael Barrett and David Okpik would not be present that day, as their plane from Kuujuaq to Montréal was grounded the day before due to mechanical problems. However, they would be present for the second part of the meeting, the following day. Under the circumstances, the members decided to postpone discussion of certain items until Mr. Barrett and Mr. Okpik were physically present. A conference call would be held that morning to allow the men to take part in the preparatory discussions for the meeting with the Ministère de l'Environnement du Québec (MENV) representatives later that afternoon.

The Chairperson invited the members to propose changes to the agenda. The Committee wanted to add a few items. The members asked that meeting agendas no longer include the item "Miscellaneous" and that items be numbered 1, 2, 3, etc. instead of having fractions (e.g. items 3.1 and 3.2 would become items 4 and 5).

There was a motion to adopt the agenda with the requested changes:

1. Call to order and adoption of agenda
2. Adoption of minutes of the 94th meeting
3. Business arising from the 94th meeting and correspondence
4. Budget, membership and secretariat
5. 2001-2002 Annual Report
6. Section 23 of the JBNQA: review of schedules
7. Abandoned mining exploration sites in Nunavik
8. Recyc-Québec
9. Climate change
10. Québec Water Policy
11. KEAC recognition of environmental achievements
12. Mining exploration in state reserves
13. Environmental inspections in northern villages
14. JBNQA implementation
15. Presentation of KEAC five-year action plan and budget to MENV
16. Records identification and classification
17. Other business
18. Date and place of next meeting

Moved by: Paule Halley  
Seconded by: Jean Couture  
Motion passed unanimously

---

---

## 2. ADOPTION OF MINUTES OF THE 94th MEETING

Given the number of items on the agenda, the members asked that the minutes of the 94th meeting be adopted at the next meeting.

## 3. BUSINESS ARISING FROM THE 94th MEETING AND CORRESPONDENCE

The executive secretary gave the members a copy of the correspondence sent and received since the 94th meeting. She summarized the most important documents.

## 4. BUDGET, MEMBERSHIP AND SECRETARIAT

### Budget

The KEAC learned how much government funding it would be receiving for fiscal year 2003-2004. The amount was announced by MENV during a meeting in Québec City on February 4, 2003. Two KEAC members, the executive secretary, and three people from MENV (Robert Joly, Daniel Berrouard and Louis Germain) attended the meeting, during which the KEAC presented its budget forecasts for fiscal year 2003-2004. Because the Committee had requested a higher amount than that received the previous fiscal year, MENV asked that the Committee submit a five-year action plan and budget justifying the increase. It was agreed that the KEAC's situation needs to be reassessed in light of the new realities. However, given that this is a lengthy mandate for MENV representatives, they agreed that the money left over from the subsidy received for the current fiscal year would be carried over to the next fiscal year.

After examining the budget, minor changes were made to the draft action plan and five-year budget, which were submitted to Robert Joly later in the meeting (see Item 16).

### Membership

The Committee thanked Claude Abel and Paule Halley for their work and support as chairperson and vice-chairperson during fiscal year 2002-2003.

In accordance with paragraph 23.5.5 of the JBNQA, the Executive Committee of the Kativik Regional Government passed Resolution 2003-76 appointing Michael Barrett and Eli Angiyou as KEAC chairperson and vice-chairperson, respectively, for fiscal 2003-2004.

### Secretariat

The housing situation in Kuujjuaq is still the same. The executive secretary and her family will have to vacate their apartment soon. After examining the different options and possible solutions, the Committee decided to support the secretary in her requests for assistance from the main organizations in Kuujjuaq by sending them a formal letter stressing the importance of keeping the KEAC secretariat in Kuujjuaq.

---

## 5. 2001-2002 ANNUAL REPORT

Robert Comtois, Nathalie Girard's predecessor as KEAC executive secretary, was mandated to prepare the 2001-2002 Annual Report. He distributed copies to the members and gave the extra copies to Ms. Girard.

In acknowledgement of his longstanding membership in the KEAC and/or KEQC, the Committee gave David Okpik a laminated photograph of Quaqtq, which also appears on the cover of the 2001-2002 Annual Report. The executive secretary received a copy of the same photograph to hang in the office of the Kuujuaq secretariat.

It was suggested that the next annual report include a section discussing the KEAC's commitments and objectives.

## 6. SECTION 23 OF THE JBNQA: REVIEW OF SCHEDULES

In February 2003, the KEAC appointed Robert Comtois, a consultant, to head the project to review schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA. The main goal of this project is to prepare an amendment proposal for submission to the JBNQA signatories.

Mr. Comtois distributed copies of his report on phase 1 of the schedule review and explained the work accomplished in relation to the following objectives:

**Objective 1** — This objective, which consisted in rounding out the information gathered for the documents relating to KEAC's review of schedules 1 and 2, has been largely achieved thanks to the KEQC, which sent Mr. Comtois the documents published by the Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

**Objective 2** — Data obtained from the Université Laval Canada research chair in environmental law was used to flesh out the lists prepared by the Ministère de l'Environnement du Québec and forwarded to the KEAC by Paule Halley on September 14, 2000. The MENV data and lists have not been fully updated yet, however — Mr. Comtois is still waiting to receive data from the Nord-du-Québec regional office (DRNQ), which should be no later than April 1, 2003. Updating of COFEX-North data is mostly completed.

**Objective 3** — For all intents and purposes, objective 3, which consisted in reporting on and reviewing recent changes in the definition of "projects subject to" and "projects exempt from" environmental impact assessment, and "grey-area projects," has been achieved: a comprehensive text by Lorne Giroux uses the JBNQA, among other works, to illustrate these definitions and concepts.

**Objective 4** — The compiling of federal and Québec environmental legislation affecting Nunavik, in particular by identifying and making a list of "projects subject to" and "projects exempt from" environmental impact assessment and projects that fall into the "grey area," has also been completed. Two recent articles on Nunavik's justice systems, which pick up on the conclusions

of a master's thesis submitted to Université Laval's faculty of law, clarify the matter: the author examines the case of Nunavik in depth.

**Objective 5** — The KEQC and COFEX-North responded promptly to the consultant's request for assistance by providing information on definitions, changes and themes relating to the above-mentioned project categories and concepts. Meetings with key players from each organization were scheduled, but the lack of information for updating MENV data made the meetings less relevant and urgent. Also, several minutes of the KEQC meetings were not available.

Mr. Comtois said that he could not continue his work until he had received the necessary documents. When necessary documents will be received, he made a commitment to take no longer than two weeks to write a report. To facilitate Mr. Comtois's research, it was agreed that the secretariat would write to the Kativik Environmental Quality Commission to inform it of the work undertaken by the KEAC to review schedules 1 and 2.

## **7. ABANDONED MINING EXPLORATION SITES IN NUNAVIK**

The final report, *Assessment and Prioritization of Abandoned Mining Exploration Sites in Nunavik*, was submitted to the members. Robert Comtois also received a copy and the members took the opportunity to thank him for his work on the project. A member summarized the report. The KEAC is proud to have initiated this project. The executive secretary told the group that she and Sami Tukkiapik had travelled to Aupaluk and Tasiujaq to present the final report to the towns' mayors. A report setting out the estimated costs of the next stages should be available soon.

## **8. RECYC-QUÉBEC**

Following the steps taken by the KEAC and KRG, the Committee submitted a second financial assistance application to the Minister of the Environment for the preparation of a hazardous materials management plan (disposal and recycling) for Nunavik. However, due to the provincial elections and the resulting change in cabinet ministers, the KEAC suggested reapplying to the Ministère de l'Environnement before the next meeting if it does not receive a reply. The members would like to invite the Environment Minister, Recyc-Québec and the KRG to one of the coming meetings to discuss the matter, but will decide on the relevance of this action based on MENV's reply to the funding application.

## **9. CLIMATE CHANGE**

The executive secretary provide technical assistance to KRG for providing fund to the Government of Canada for financial assistance under the Climate Change Action Fund (CCAF) for the KRG project on climate change in Nunavik presented at the last meeting (*Changements climatiques au Nunavik: Enjeux reliés à l'accès au territoire et aux ressources*). The members discussed the executive secretary's involvement (justification

---

---

and degree) in this project. While it was agreed that the KEAC should be financially involved, the degree of its involvement is not clear yet. It was decided that if financial support were received from the CCAF, the members would hold a conference call to decide on the KEAC's future participation in the project.

## **10. QUÉBEC WATER POLICY**

In response to the KEAC's concerns, the executive secretary met with Paul Meunier, environmental advisor at MENV's municipal policies branch, to obtain information on Inuit involvement in the policy. Mr. Meunier was one of the people in charge of Aboriginal engagement in all aspects of the policy.

Mr. Meunier said that he could see how it might not be easy to tell from reading the policy that Québec's Inuit communities were involved in its establishment, as it is not spelled out in the text.

However, he ensured the executive secretary that they were involved; in fact, the policy includes an entire section on relations with Aboriginal communities, which discusses the policy orientations designed to ensure that Aboriginal communities preserve their cultural identity and have access to a fair share of collective wealth. The policy recognizes the importance of Aboriginal involvement in protecting and developing water resources and aquatic ecosystems.

The government has undertaken to ensure the participation of Aboriginal nations and communities in water management, within the framework of existing and future agreements with the government of Québec.

Mr. Meunier considers that the communities should look upon the policy as a means of getting the Québec government to take greater account of northern villages in seeking financial support. In his opinion, the Nunavik villages would benefit from familiarizing themselves with the policy. This could be done by disseminating the policy in the North. Mr. Meunier suggested that the KEAC take on the task and told Mrs Girard how the Committee could obtain French and English copies of the policy. The members were in favour of the idea and asked the executive secretary to obtain copies of the policy and transmit them to the northern villages.

The issue of drinking water supplies in Nunavik was raised and the members asked that this item be put on the agenda of the next meeting.

## **11. KEAC RECOGNITION OF ENVIRONMENTAL ACHIEVEMENTS**

The executive secretary briefed the Committee on the action taken since the last meeting. Ms. Girard met with the principal of Jaanimmarik School in Kuujuaq to discuss the project. He seemed interested and invited the Committee to contribute financially to the purchase of equipment for collecting environmental data: pH-meter, soil and air

---

---

assessment instruments, etc. The principal prepared a list of needs and prices for the Committee's information. The equipment would be used for a planned secondary-level course on the environment to be given in Kuujuaq beginning in September 2003.

The members would prefer that the Committee collaborate on a project with more than one school in Nunavik. Moreover, the goal of this initiative is to reward students for environmental achievements. The members again formulated the idea that the project could include a competition and an award. Following the discussion, it was agreed not to grant financial assistance to Jaanimmarik School, but rather meet with the principal again to define another project. The members suggested holding a competition that would be open to all schools in Nunavik beginning in September 2003. Students and teachers would submit environmental projects in need of funding to the KEAC.

## **12. MINING EXPLORATION IN STATE RESERVES**

As requested by the members at the 94th meeting, the Committee wrote to the Environment Minister asking for an explanation of the decision to allow mining exploration in state reserves. So far, only an acknowledgement of receipt has been received.

## **13. ENVIRONMENTAL INSPECTIONS IN NORTHERN VILLAGES**

The Committee was briefed on the environmental inspections performed by MENV in the 14 Nunavik villages in summer 2001. The members asked to receive a copy of the inspection reports in electronic format.

A member and the executive secretary attended a meeting between MENV and KRG on this matter. Several issues were addressed, including wastewater treatment, drinking water management, and applications for approval of disposal sites and sand/gravel pits. MENV had considered repeating the process in summer 2003; however, given the size of the territory, it decided not to, as there had been very few changes since the last inspections. It was therefore agreed to use a different method the next time around; for example, inspections may be limited to three villages, with more time spent in each village.

## **14. JBNQA IMPLEMENTATION**

The JBNQA was signed in 1975. In 1990, an JBNQA implementation agreement was established and signed between Inuit and Government of Canada. This agreement is incomplete, however, since it does not cover all of the agreement's obligations. This agreement includes the holding of an implementation forum. Participants include the KRG, Makivik Corporation and the Government of Canada. Sometimes the Government of Quebec participates. They meet three or four times a year to discuss the problems that arise during implementation of the JBNQA and to be certain that federal ministry respected JBNQA obligations. A KEAC member regularly attends these meetings and

---

---

agreed to serve as the Committee's spokesperson. The members asked that this item be put on the agenda of the next meeting.

#### **15. PRESENTATION OF KEAC FIVE-YEAR ACTION PLAN AND BUDGET TO MENV**

The Chairperson welcomed Robert Joly, head of MENV's industrial and northern projects branch. Mr. Joly apologized for the fact that Louis Germain was unable to attend the meeting as planned. The Committee presented its five-year action plan and budget to Mr. Joly, as requested at the February 4 meeting (MENV-KEAC) in Québec City. The Committee pointed out that the document is a working draft and therefore subject to change.

As mentioned in the three-year action plan established in 2000, the Committee is still considering hiring more employees for its secretariat. Mr. Joly said that the document will be useful in justifying and determining the amount of funding granted to the KEAC in the coming years. He promised to submit it to the new environment minister. It was agreed to invite the new minister to meet with the KEAC in the near future.

Mr. Joly encouraged the Committee to continue its work, especially the preparation of annual reports. He also encouraged the KEAC to propose an administrative agreement to MENV covering, among other things, time allowed for government funding. He told the Committee about the JBACE's recent efforts in this regard.

Mr. Joly gave the KEAC a cheque for the second instalment of the government subsidy for the current fiscal year. He apologized for the long delay. The executive secretary conceded that the delay had created an embarrassing situation for the KEAC at the bank. To prevent this from happening again, an administrative agreement will be drafted, as suggested by Mr. Joly.

Before ending the meeting, the Committee asked Mr. Joly if he could inquire about the possibility of the KEAC's being exempt from tax. Mr. Joly promised to look into the matter and get back to the executive secretary.

#### **16. RECORDS IDENTIFICATION AND CLASSIFICATION**

Julie Fortin, a student in the documentation and records management program at the Université du Québec à Chicoutimi, spent two weeks in Kuujjuaq setting up a computerized records-keeping system for the KEAC. With the executive secretary's supervision and assistance, Ms. Fortin produced a descriptive card for each of the archived documents, including the date and a summary of the document.

The list of records and a sample descriptive card were distributed to the members. It was agreed to obtain an English version of the list of records for the next meeting.

---

---

After seeing the extent and quality of Ms. Fortin's work, the Committee asked that she be sent a thank-you letter as soon as possible.

## 17. OTHER BUSINESS

### Rough shelters

Mrs. Girard told the group that after receiving information from the executive secretary of the JBEAC, she had contacted the Ministère des Ressources Naturelles (MRN) to request a map showing the location of rough shelter leases in Nunavik. The person in charge, Hélène Gagné, said that she would have her staff produce the maps and send them to the KEAC secretariat as soon as possible.

### Pesticide Management Code

The executive secretary told the members about a call she had received from a Québec government employee informing the Committee about the provisions of the new Pesticide Management Code that are liable to affect Nunavik residents. The executive secretary immediately contacted the director of KRG's Legal Department so that he could inform those concerned.

### Business card

The executive secretary showed the members the KEAC's new business card. There is a blank space for the members to write their name on the card. This is difficult, however, since the card is laminated. The members therefore asked the executive secretary to resolve this problem by making name tags for each of the members, if possible with the James Bay and Northern Québec Agreement logo on them.

### Promotion of the KEAC

The executive secretary told the members that the general public is unaware of the KEAC's existence, let alone its role. And those who have heard of the Committee often confuse it with the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC). To remedy this situation, the members asked if it was possible to place a short announcement in the *Nunatsiaq News* and the Makivik Corporation newsletter notifying the public of the KEAC's mandate and its new office in Kuujjuaq.

### Poster

The executive secretary explained the steps she had taken to have a poster made to promote the KEAC. The members asked her to continue her efforts and to keep them informed by transmitting the proofs to them electronically throughout the process.

---

**18. DATE AND PLACE OF NEXT MEETING**

The members asked that the 96th official meeting of the KEAC be held in Akulivik on July 8-10, 2003.

Claude Abel moved that the meeting be adjourned. Paule Halley seconded the motion. Passed unanimously.



Nathalie Girard  
Executive Secretary  
April 28, 2003

---



## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président déclare la réunion ouverte. La secrétaire exécutive annonce que M. Michael Barrett et M. David Okpik seront absents pour aujourd'hui. Des bris mécaniques ont tenu au sol hier l'avion en partance de Kuujuaq vers Montréal. Cependant, ils seront présents pour la seconde partie de la réunion prévue demain. Considérant la situation, les membres décident de remettre à plus tard quelques items de l'ordre du jour afin que puissent y participer les deux membres absents. De plus, un appel conférence est prévu en matinée afin d'impliquer les deux membres absents aux discussions en vue de la rencontre prévue avec des représentants du ministère de l'Environnement du Québec (MENV) plus tard en après midi.

Le président invite les membres à proposer des modifications à l'ordre du jour. Le Comité souhaite l'ajout de quelques items. Les membres demandent que dorénavant l'items "divers" soit éliminé de l'ordre du jour. Aussi, on demande d'y éliminer, les fractions de point (par exemple, les points autrefois nommés 3.1 et 3.2 seront dorénavant transformés en point 4 et 5 respectivement).

L'ordre du jour est proposé tel que modifié :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 94<sup>e</sup> réunion
3. Affaires découlant de la 94<sup>e</sup> réunion et la correspondance
4. Budget, membres et secrétariat
5. Rapport annuel 2001-2002 du CCEK
6. Chapitre 23 de la CBJNQ : révision des Annexes
7. Sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik
8. Recyc-Québec
9. Changement climatique
10. Politique nationale de l'eau
11. Récompenses du CCEK pour réalisations environnementales
12. Exploration minière dans les réserves à l'état
13. Inspections environnementales dans les villages nordiques
14. Mise en œuvre de la CBJNQ
15. Présentation du plan d'action et du budget quinquennal au MENV
16. Identification et classement des archives
17. Varia
18. Date et endroit de la prochaine réunion

Proposé par : Mme Paule Halley  
Secondé par : M. Jean Couture  
Adopté à l'unanimité

---

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 94<sup>ème</sup> RÉUNION

Étant donné l'ordre du jour particulièrement chargé, les membres souhaitent que l'adoption du procès-verbal de la 94<sup>ème</sup> réunion soit remis à la prochaine réunion.

## 3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 94<sup>ème</sup> RÉUNION ET CORRESPONDANCE

La secrétaire exécutive donne aux membres une copie de la correspondance reçue et envoyée depuis la 94<sup>ème</sup> réunion. Elle donne un court résumé des principaux titres.

## 4. BUDGET, MEMBRES ET SECRÉTARIAT

### Budget

On apprend le montant de la subvention gouvernementale accordée au CCEK pour l'année financière 2003-2004. Cette subvention fut annoncé par le MENV lors d'une réunion tenue à Québec le 4 février 2003. Deux membres et la secrétaire exécutive du CCEK ainsi que trois représentants du MENV MM. Robert Joly, Daniel Berrouard et Louis Germain étaient présents à cette réunion. Le CCEK y a présenté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2003-2004. La somme demandée par le Comité étant plus élevée que la somme allouée pour l'exercice financier précédent, le MENV demandait de lui soumettre un plan d'action et un budget quinquennal, ceci dans le but de faciliter les justifications de cette augmentation. Il est convenu que la nouvelle situation du CCEK devra être reconsidérée et réévaluée. Cependant, l'étude du dossier au MENV représente un travail de longue haleine; les responsables du MENV acceptent que soit reportée à l'exercice financier suivant, la somme résiduelle de la subvention accordée pour l'année financière en cours.

Suite à l'analyse du budget, le projet de plan d'action et budget quinquennal est légèrement modifié et remis à M. Robert Joly plus tard au cours de la réunion. (voir l'item 16).

### Membres

On remercie chaleureusement le président, M. Claude Abel ainsi que la vice-présidente, Madame Paule Halley, pour leur leadership et leur soutien au cours de l'année financière 2002-2003.

En vertu de la section 23.5.5 de la CBJNQ, le Conseil exécutif de l'Administration régionale Kativik a voté la résolution 2003-76 dans laquelle il est question de la nomination de M. Michael Barrett à titre de président du CCEK et de M. Eli Angiyou à titre de vice-président du CCEK pour l'année financière 2003-2004.

---

### Secrétariat

La situation du logement à Kuujjuaq est demeurée inchangée. La secrétaire exécutive et sa famille devront quitter bientôt l'appartement qu'ils occupent. On passe en revue les divers scénarios envisageables et les solutions projetées. On décide de soutenir les demandes auprès des principaux organismes de Kuujjuaq par l'envoi de lettres officielles dans lesquelles on mettra en valeur l'importance de maintenir le secrétariat du CCEK à Kuujjuaq.

## **5. RAPPORT ANNUEL 2001-2002 DU CCEK**

M. Robert Comtois, prédécesseur de Madame Nathalie Girard à titre de secrétaire exécutif du CCEK et responsable de la réalisation du rapport annuel 2001-2002, remet une copie à chacun des membres. Les copies excédentaires sont remises à Mme Girard afin qu'elle puisse en faire la distribution.

Afin de le remercier pour ses nombreuses années comme membre du CCEK et/ou CQEK, on remet à M. David Okpik une photo laminée de Quaqaq, choisie pour paraître sur la page couverture du rapport annuel 2001-2002 du CCEK. La secrétaire exécutive reçoit aussi une copie de cette photo afin de l'afficher au secrétariat à Kuujjuaq.

On propose d'ajouter au prochain rapport annuel, une section dans laquelle on présentera les engagements et les objectifs du CCEK.

## **6. CHAPITRE 23 DE LA CBJNQ : RÉVISION DES ANNEXES**

M. Robert Comtois est le responsable et le consultant désigné par le CCEK afin de mener le projet de révision des Annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ. Rappelons que le principal objectif du projet est de produire une proposition de modification qui pourra être soumise aux parties signataires.

M. Comtois remet aux membres un rapport du bilan des travaux réalisés au cours de la Phase 1 du mandat qui lui a été confié par le Comité en février 2003. Il enchaîne en présentant ses réalisations en fonction des objectifs suivants:

**Objectif 1** — L'information entourant la production des documents de révision des Annexes 1 et 2 du Chapitre 23 produites par le CCEK a été en grande partie complétée grâce à la transmission par la CQEK de documents réalisés par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

**Objectif 2** — Les données obtenues de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement de l'Université Laval ont permis de détailler davantage les listes ébauchées par le ministère de l'Environnement du Québec transmises au Comité par Mme Paule Halley le 14 septembre 2000. Cependant, la mise à jour des données et des listes du MENV n'est pas complétée — la Direction régionale du Nord-du-Québec doit y donner suite le 1<sup>er</sup> avril 2003 au plus tard. La mise à jour des données du COFEX-Nord est en grande partie complétée.

---

**Objectif 3** — La documentation de la définition des catégories «projets assujettis et non assujettis» et du concept de «zone grise» est, selon nous, à toute fin pratique complétée : un texte publié par M. Lorne Giroux fait le tour de la question avec précision, le cas de la CBJNQ est au nombre des cas examinés pour illustrer ces définitions et concepts.

**Objectif 4** — La documentation de la mise en valeur du contexte législatif, tant au niveau fédéral que provincial, touchant l'environnement au Nunavik, et en particulier par l'usage des catégories «projets assujettis et non assujettis» et du concept de «zone grise» est également complétée : deux articles récents consacrés aux régimes juridiques en place au Nunavik, reprenant les conclusions d'une thèse de maîtrise déposée à La Faculté de droit de l'Université Laval, clarifient la question avec précision : le cas du Nunavik est examiné en profondeur .

**Objectif 5** — La CQEK et le COFEX-Nord ont fourni un appui tangible et rapide afin d'aider le consultant à documenter différents aspects des catégories et concepts énumérés précédemment. Des rendez-vous ont été fixés avec des intervenants clés de chacun des organismes. Toutefois, l'absence de données mettant à jour celles du MENV rend moins pertinente et urgente la tenue des entrevues. De plus, plusieurs comptes rendus des assemblées de la CQEK sont manquants.

M. Comtois admet qu'il est contraint à attendre la réception de la documentation nécessaire afin de poursuivre ses travaux. Il précise qu'il soumettra un rapport au plus tard deux semaines après la réception des derniers documents nécessaires à la rédaction du rapport. Afin de faciliter les travaux de recherche de M. Comtois, il est convenu que le secrétariat produise une lettre informant la Commission de la qualité de l'environnement Kativik des recherches entreprises par le CCEK pour mener son projet de révision des Annexes 1 et 2.

## **7. SITES ABANDONNÉS D'EXPLORATION MINIÈRE AU NUNAVIK**

On présente aux membres le rapport final intitulé: « *Assessment and prioritization of abandoned mining exploration sites in Nunavik* ». Une copie est remise à M. Robert Comtois. Les membres profitent de l'occasion pour le remercier de sa contribution au projet. Un membre résume le rapport. Le Comité est fier d'avoir initié un tel projet. La secrétaire exécutive mentionne qu'elle s'est rendue à Aupaluk et à Tasiujaq en compagnie de M. Sami Tukkiapik afin de présenter aux maires de ces deux villages le rapport final du projet. Un autre rapport présentant l'estimation des coûts des prochaines interventions devrait être disponible prochainement.

## **8. RECYC-QUÉBEC**

Pour faire suite aux démarches entreprises par le CCEK et par l'ARK, le Comité a envoyé, au ministre de l'Environnement, une seconde demande d'aide financière. Cette fois la demande visait l'élaboration d'un plan de gestion pour l'élimination et le recyclage des matières dangereuses au Nunavik. Dû aux élections provinciales et au changement de cabinet qui s'en suit, le CCEK propose de relancer le ministère de l'Environnement avant la tenue de la prochaine réunion advenant le cas où ce dernier n'aurait pas

répondu d'ici là. Les membres souhaitent inviter prochainement le ministre de l'Environnement, Recyc-Québec et l'ARK afin de discuter de la question. La réponse qu'obtiendra le CCEK à la demande d'aide financière orientera le Comité dans la pertinence des invitations.

## 9. CHANGEMENT CLIMATIQUE

La secrétaire exécutive présente une demande d'aide financière adressée au gouvernement du Canada dans le cadre de son programme *Fonds pour adaptations aux changements climatiques* (FACC) pour le projet: *Changements climatiques au Nunavik: Enjeux reliés à l'accès au territoire et aux ressources*, réalisé par l'ARK et présentée lors de la dernière réunion. Les membres discutent des justifications et de la portée de l'implication de la secrétaire exécutive au sein de ce projet. L'implication financière du CCEK fait consensus, mais son utilisation au cours du projet n'est toujours pas claire. Finalement, il est conclu qu'advenant le cas où un appui financier est accordé au projet par le programme FACC, un appel conférence sera tenue par les membres afin de statuer sur le niveau d'implication que prendra dorénavant le CCEK dans ce projet.

## 10. POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

Pour faire suite aux préoccupations du CCEK concernant le sujet en titre, la secrétaire exécutive explique qu'elle a rencontré M. Paul Meunier, conseiller en environnement à la direction des politiques du secteur municipal au MENV. Monsieur Meunier fut un des responsables de l'implication des communautés autochtones du Québec pour tous les volets de la Politique. Cette rencontre visait à recueillir de l'information sur l'implication des populations Inuites.

M. Meunier dit comprendre qu'il est effectivement difficile de constater que les populations Inuites du Québec aient été impliquées dans le processus de réalisation de la Politique.

Cependant, M. Meunier assure qu'on retrouve dans la Politique un chapitre intitulé : « *Les relations avec les communautés autochtones* » dans lequel on fait mention des orientations qui visent à préserver leur identité culturelle et leur accès à une juste part des richesses collectives. La Politique reconnaît l'importance des communautés autochtones dans la protection et la mise en valeur de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

Le gouvernement s'engage à assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion de l'eau dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec.

M. Meunier estime que la Politique devrait être utilisée par les communautés comme un outil afin d'inciter le gouvernement du Québec à considérer davantage les villages nordiques pour l'obtention de contributions financières à venir. M. Meunier croit que

---

---

cette Politique gagnerait à être connue au travers le Nunavik et que pour ce faire, la distribution de la Politique dans chacun des villages serait à envisager. M. Meunier propose au CCEK d'en faire la distribution et indique à Mme Girard les façons de se procurer les versions françaises et anglaises en plusieurs exemplaires. D'emblée, les membres soutiennent cette idée et demandent à la secrétaire exécutive d'y donner suite.

La question de l'approvisionnement en eau potable au Nunavik est soulevée. On demande de mettre ce sujet à l'ordre du jour pour la prochaine réunion.

## **11. RÉCOMPENSE DU CCEK POUR RÉALISATIONS ENVIRONNEMENTALES**

La secrétaire exécutive explique les démarches qu'elle a entreprises depuis la dernière réunion. Elle mentionne qu'elle a rencontré le Directeur de l'école Jaanimmarik à Kuujuaq. Ce dernier semble intéressé et propose au Comité de collaborer financièrement pour l'achat de matériel scientifique servant à la prise de données environnementales telles : pH-mètre, matériel pour évaluation du sol et de l'air etc. Une liste des besoins et des prix fut préparée par le directeur de l'école à l'attention du Comité. Le matériel serait utilisé lors d'un cours en environnement qui sera donné aux étudiants du secondaire à Kuujuaq dès septembre 2003.

Cependant, les membres souhaitent que le Comité collabore à un projet en coopération avec plus d'une école au Nunavik. De plus, le but de la présente initiative est de récompenser des étudiants pour des réalisations en environnement. Les membres réitèrent l'idée que le projet comporte un concours et un prix. Ainsi, il est convenu de ne pas accorder l'aide financière proposée et de rencontrer de nouveau le directeur de l'école Jaanimmarik de Kuujuaq afin de statuer sur un autre projet. Le Comité propose d'annoncer un concours qui impliquerait les écoles du Nunavik via la participation de ses étudiants et de ses professeurs dès septembre 2003, et ce, afin qu'ils soumettent au CCEK des projets de réalisations environnementales pour lesquelles ils souhaiteraient obtenir une aide financière.

---

## **12. EXPLORATION MINIÈRE DANS LES RÉSERVES À L'ÉTAT**

Tel que l'avaient souhaité les membres lors de la dernière réunion, une lettre a été envoyée demandant des explications sur la décision du ministre de l'Environnement quant à l'ouverture des réserves à l'état pour l'exploration minière. À ce jour, seul un accusé réception a été reçu.

## **13. INSPECTION ENVIRONNEMENTALE DANS LES VILLAGES NORDIQUES**

On fait un bref résumé des travaux réalisés par le ministère de l'Environnement dans des 14 villages au cours de l'été 2001. Les membres désirent avoir une version électronique des rapports.

Un membre et la secrétaire exécutive font part de leur participation à une rencontre entre le MENV et l'ARK à ce sujet. Plusieurs sujets ont été abordés, dont le traitement des eaux usées, la gestion de l'eau potable, les demandes d'autorisations pour les dépotoirs, les sablières et les gravières. Il fut question que le ministère procède de nouveau à de telles inspections au cours de l'été 2003. Cependant, étant donné le vaste territoire, tous conviennent que depuis les dernières inspections, les changements sont minimes. Pour cette raison, on s'entend sur l'utilisation d'une méthode différente pour réaliser les prochaines inspections. Par exemple, il est question de visiter seulement trois villages et d'y passer plus de temps.

## **14. MISE EN ŒUVRE DE LA CBJNQ**

On explique que la CBJNQ a été signée en 1975 et c'est seulement en 1990 qu'une entente de mise en oeuvre a été signée entre les Inuits et le gouvernement du Canada. Cette entente est partielle puisqu'elle ne couvre pas toutes les obligations de la CBJNQ. De plus, cette entente prévoit la formation d'un forum sur la mise en oeuvre de la CBJNQ et d'une organisation fédérale permanente. L'ARK, la Société Makivik et le gouvernement du Canada composent le forum. Le gouvernement du Québec participe de façon informelle. Les membres du forum se réunissent 3 à 4 fois par année pour discuter des problèmes qui surgissent de la mise en oeuvre de la CBJNQ et s'assurer que les divers ministères fédéraux respectent leurs obligations. Un membre assiste régulièrement à ces forums et promet d'agir comme porte-parole auprès du CCEK. On demande de remettre cet item à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## **15. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION ET DU BUDGET QUINQUENNAL AU MENV**

Le président souhaite la bienvenue à M. Robert Joly, chef du service des projets industriels et en milieu nordique au sein du ministère de l'Environnement (MENV). Ce dernier prie d'excuser M. Louis Germain de ne pouvoir être à la réunion tel que prévu.

On présente à M. Joly le projet de plan d'action et de budget quinquennal demandé lors de la réunion (MENV-CCEK) tenue le 4 février dernier à Québec. Le Comité rappelle que ce document n'est qu'une version préliminaire et qu'il est donc sujet à changements.

Tel que mentionné dans le plan triennal réalisé en 2000, le CCEK prévoit l'ajout d'employés à son secrétariat. M. Joly dit que le présent document sera utile pour justifier et établir l'aide financière du CCEK pour les prochaines années. M. Joly s'engage à présenter le document au prochain ministre de l'Environnement. Tous sont d'avis que ce nouveau ministre devra être invité à rencontrer le CCEK prochainement.

M. Joly encourage le Comité à continuer son travail et plus particulièrement la réalisation des rapports annuels. De plus, il incite le CCEK à leur soumettre un projet d'entente administrative qui couvrirait, entre autres, la délivrance de la subvention gouvernementale. Il cite comme exemple les efforts récents du CCEBJ en ce sens.

M. Joly remet un chèque couvrant la deuxième portion de la subvention gouvernementale accordée au CCEK pour l'année financière en cours. Il prie le CCEK d'excuser le retard inhabituel de l'attribution de la subvention. La secrétaire exécutive avoue que cette contrainte a placé le CCEK dans une situation bancaire embarrassante. Afin d'éviter ce genre d'incident, on procédera sous peu à la réalisation d'une entente administrative tel que suggéré.

Avant la fin de la réunion, on demande à M. Joly de s'informer sur les possibilités que le CCEK soit exempt de taxes. Il termine en promettant de faire part à la secrétaire exécutive des résultats de ses recherches à ce sujet.

## **16. IDENTIFICATION ET CLASSEMENT DES ARCHIVES**

Madame Julie Fortin, étudiante en documentation et archive à l'Université du Québec à Chicoutimi, a accepté de venir à Kuujuaq pour deux semaines afin de réaliser l'identification, le classement et l'archivage sur support informatique des dossiers du CCEK. Avec la supervision et l'aide de la secrétaire exécutive, Mme Fortin a fait une fiche descriptive indiquant la date et un court résumé de chacun des documents qui composent les dossiers du CCEK.

La liste des dossiers de même qu'un exemple des fiches sont distribués. Il est convenu que pour la prochaine réunion, la version anglaise de la liste des dossiers soit disponible.

Voyant l'ampleur et la qualité du travail réalisé, on demande que Mme Fortin soit remerciée au nom du CCEK par l'entremise d'une lettre qu'on lui enverra le plus tôt possible.

---

## 17. VARIA

### Abris sommaires

Mme Girard annonce que suite aux informations du secrétaire exécutif du CCEBJ, elle a fait des démarches auprès du ministère des Ressources naturelles (MRN) dans le but d'obtenir une carte affichant les baux d'abris sommaires accordés au Nunavik. Mme Hélène Gagné, responsable de ce dossier au ministère des Ressources naturelles du Québec portera la demande à ses employés afin qu'ils produisent les cartes et qu'ils les envoient sous peu au secrétariat du CCEK.

### Code de gestion des pesticides

La secrétaire exécutive fait part aux membres d'un appel téléphonique de la part d'un des responsables du nouveau code de gestion des pesticides du gouvernement du Québec afin d'informer le Comité sur les volets susceptibles de toucher la population du Nunavik. Aussitôt l'information reçue, la secrétaire exécutive l'a transmise au directeur du département légal de l'ARK afin que ce dernier puisse acheminer l'information à qui de droit.

### Carte professionnelle

La secrétaire exécutive présente la nouvelle carte professionnelle du CCEK. Cette carte ne comporte pas de nom, de sorte que chacun des membres puisse y inscrire le sien. Cependant, la carte ayant été plastifiée, il est difficile d'y écrire son nom. Ainsi, les membres souhaitent que la secrétaire exécutive remédie à ce problème en créant des étiquettes personnalisées pour chaque membre avec, si possible, le logo de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois.

### Promotion du CCEK

La secrétaire exécutive fait part aux membres que la population en général ignore l'existence et le rôle du CCEK. Lorsque connu, ce dernier est souvent confondu avec la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). Suite à ces observations, les membres expriment la volonté que paraisse, si possible, une courte annonce dans le *Nunatsiaq News* et dans le *journal de la Société Makivik* rappelant le mandat du CCEK ainsi que son nouvel emplacement à Kuujuaq.

### Affiche

La secrétaire exécutive explique les démarches qu'elle a entreprise pour la réalisation d'une affiche promotionnelle pour le CCEK. Les membres souhaitent qu'elle poursuive ce travail et ils expriment la volonté de se voir soumis par courriel, les épreuves, tout au long du processus de réalisation de l'affiche.

**18. DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Les membres souhaitent que la 96<sup>ème</sup> réunion officielle du CCEK soit tenue à Akulivik les 8, 9 et 10 juillet 2003.

La levée de la réunion est proposée par M. Claude Abel et secondée par Mme Paule Halley. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive  
28 avril 2003

---



1. **CALL TO ORDER AND ADOPTION OF AGENDA**

After having welcomed everyone present, the Chairperson began the meeting by inviting the members to propose changes to the agenda of the 94th meeting. The Committee wanted to add the following item: mining exploration in state reserves (Item 11). The other items were renumbered. A member informed the executive secretary that he wanted documentation on the JBNQA implementation forum by the next meeting in order to place it on the agenda of the 95th meeting.

The agenda was proposed as amended:

1. Call to order and adoption of agenda;
2. Adoption of minutes of the 92nd meeting;
3. Adoption of minutes of the 93rd meeting;
4. Business arising from the 93rd meeting and correspondence:
  - 4.1 Budget, membership and secretariat;
  - 4.2 2001-2002 Annual Report of the KEAC;
  - 4.3 Section 23 of the JBNQA: revision of the schedules;
  - 4.4 Abandoned mining exploration sites in Nunavik;
  - 4.5 Recyc-Québec;
  - 4.6 KEAC Action Plan;
  - 4.7 Québec Strategy for Protected Areas;
  - 4.8 KEAC environment award;
  - 4.9 Miscellaneous;
- 5 National Water Policy;
- 6 Climate changes;
- 7 Hydro-Québec projects;
- 8 2002 Forum of the Association des biologistes du Québec (ABQ);
- 9 Mining exploration rights attributed within the limits of the future Pingualuit Park;
- 10 Environmental inspections in the northern villages;
- 11 Mining exploration in state reserves;
- 12 Other business;
- 13 Date and place of next meeting.

Moved by: Paule Halley  
Seconded by: Gilles H. Tremblay  
Motion passed unanimously

---

## **2. ADOPTION OF MINUTES OF THE 92ND MEETING**

Few corrections were given to the secretary for French and English versions of the minutes of the 92nd meeting.

The minutes of the 92nd meeting were adopted as amended.

Moved by: Michael Barrett  
Seconded by: Claude Abel  
Motion passed unanimously.

## **3. ADOPTION OF MINUTES OF THE 93RD MEETING**

Few corrections were given to the secretary for French and English versions of the minutes of the 93rd meeting.

The minutes of the 93rd meeting were adopted as amended.

Moved by: Eli Angiyou  
Seconded by: Jean Couture  
Motion passed unanimously.

## **4. BUSINESS ARISING FROM THE 93RD MEETING AND CORRESPONDENCE**

The executive secretary presented the correspondence sent and received since the 93rd meeting. The important correspondences were identified in a bold font. To simplify the text of the next correspondence, the members agreed with the executive secretary on the type of titles that should henceforth appear in the list of correspondence. The executive secretary was asked to check if the KEAC could obtain copies (in electronic format) of the minutes of the HFTCC.

### **4.1 Budget, membership and secretariat**

#### Budget

The executive secretary presented the current financial statement of the KEAC. She followed up with the presentation of the budget forecasts for the end of the current fiscal year. She mentioned that the second installment of the government grant awarded to the KEAC for the 2002-2003 fiscal year still had not been received. On this subject, a member mentioned that Robert Joly and Daniel Berrouard (MENV) had requested a meeting with the KEAC. The members reacted favorably to this request and agreed that

---

the executive secretary, Chairperson and a member should go present the financial statements and the budget forecasts as requested by the MENV.

The members reviewed the projects for which the Committee had earmarked or planned to earmark money. Following this discussion, the members wanted to distribute the upcoming expenditures of the Committee according to the following resolution (CC-2003-01-23):

RESOLUTION (CC-2003-01-23) CONCERNING THE DISTRIBUTION OF THE FINANCIAL COMMITMENTS OF THE KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE (KEAC)

WHEREAS to carry out its mandate, the KEAC has received funding in the amount of \$200,000 for the 2002-2003 fiscal year;

WHEREAS at its last official meeting held on January 23 and 24, 2003 in Kuujjuaq, the KEAC reviewed its financial statements;

WHEREAS the January 2003 financial statement of the KEAC offers the possibility of investing a sum of \$65,000 in various projects in keeping with the KEAC action plan;

IT IS HEREBY RESOLVED THAT a sum of \$65,000 will be invested during the 2002-2003 fiscal year to carry out projects in keeping with the KEAC action plan;

Moved by: Paule Halley  
Seconded by: Michael Barrett  
Adopted unanimously.

The executive secretary presented the budget forecasts for the 2003-2004 fiscal year. It turns out that the costs associated with the operation of the secretariat in Kuujjuaq are higher than the estimate made last year. Upon mutual agreement, the members proposed to take advantage of the planned meeting with Robert Joly and Daniel Berrouard (MENV) to inform them of this situation so that they can adjust the funding that will be awarded to KEAC for the 2003-2004 fiscal year.

The members want to relieve the executive secretary of the responsibility of authorizing the reimbursement of the purchases that she makes on behalf of the Committee from her personal budget. For the benefit of all, it was agreed that the Chairperson should henceforth approve each withdrawal from the KEAC's account intended for executive the secretary.

---

### Membership

KEAC welcomes Gilles H. Tremblay as a new member named by Canada since October 2002. Given the arrival of this new member, the executive secretary offered the other members the possibility of revising their power-of-attorney.

### Secretariat

The executive secretary recalled that the KEAC documents are at 2 new sites in Kuujjuaq.

The executive secretary described the steps that she had taken with Makivik, the Kativik School Board, the Kativik Regional Government, the regional health and social services board, and a private company to find lodging in Kuujjuaq for her and her family. The members encouraged the executive secretary to continue her search.

A tour of the premises of KEAC and of the apartment of the executive secretary is planned for January 24th at 1:00 p.m.

## **4.2 2001-2002 Annual Report of THE KEAC**

Each member made known the corrections that he or she would like to see made to the English or French preliminary version of the 2001-2002 Annual Report. The members decided that the document: *Opinion and recommendations of the KEAC concerning the double environmental assessment procedure applied in Nunavik and submitted to the Federal Administrator*, written by Paule Halley LL.D., Québec representative, should be placed in their entirety at the end of the annual report.

This past year (2001-2002) marked the first year of financial independence of the KEAC. Accordingly, an audit of the Committee's financial statements was in order. For the needs of the KEAC, a full audit of the financial statements was not necessary. The Committee thus opted for a review engagement report. To avoid causing confusion, the members decided not to include in the KEAC annual report, the annual review engagement report prepared by the accounting firm of Raymond Chabot Grant Thornton. However, the results will be available at the KEAC secretariat. The members prefer that the Committee's expenses be presented and broken down as is, in the 2000-2001 Annual Report.

## **4.3 Section 23 of the JBNQA: revision of the schedules**

The members decided to go ahead with this project and to suggest to Robert Comtois (consultant) that he prepare a work proposal on the subject of the revision of schedules I and II of Section 23 of the JBNQA. Once a proposal has been received, the members agree that a decision will be made during a telephone conference.

---

Friday, January 24, 2003

Resumption of the meeting began on January 23, 2003.

#### **4.4 Abandoned mining exploration sites in Nunavik**

As had been proposed at the time of the 93rd meeting, the results of the project initiated by the KEAC were presented by Sammy Tukkiapik, environmental technician (KRG) involved in the project.

At the end of the project's first year, the information pertaining to the interviews and the maps revealed a potential of 600 abandoned mining exploration sites in Nunavik. Following sites visits of 100 sites in the Ungava Peninsula sector, only 15 sites were identified as being major and requiring a substantial clean-up. Since the outset of the project in 1999, it has already resulted in the clean-up of a few abandoned sites in cooperation with the communities of Nunavik. The next steps will consist of continuing the clean-up of the sites identified as being major and determining the priority of the abandoned sites in other sectors such as Kuujuaraapik, Umiujaq and Kawawachikamach.

The members are satisfied with the work that has been accomplished to date as part of this project and encouraged Mr. Tukkiapik to keep up the good work.

A member requested that a copy of the work as well as of Mr. Tukkiapik's presentation be made available at the KEAC secretariat.

#### **4.5 Recyc-Québec**

The Chairperson summarized the steps taken by the KEAC and the KRG in this regard. The executive secretary informed the members of the documents that she had received from Recyc-Québec in October 2002. They are Order-in-Council #357-2002 concerning the implementation of the financial assistance program for the preparation of a residual materials management plan, the *Press Release* announcing that Québec was granting \$11.92 million to metropolitan communities and RCMs to prepare their residual materials management plan, and the *Financial Assistance Program of the Ministère de l'Environnement du Québec for the preparation of a residual material managements plan (July 2001)*. During a telephone conversation with the executive secretary, Mr. Laquerre said that he was sorry that the communities of Nunavik were not eligible for the funding program of the Government of Québec concerning the preparation of a residual materials management plan. Notwithstanding this fact, the members expressed their willingness to continue the steps to obtain funding for the preparation of a residual materials management plan in Nunavik.

---

As the management of hazardous materials is considered a priority in the *Québec policy respecting the management of residual materials 1998-2008*, a member suggested approaching the Government of Québec once again with an application for financial assistance for the preparation of a hazardous materials management plan. The members support this idea. Moreover, they propose inviting Recyc-Québec to the next official meeting of the KEAC so that this new application for funding can be discussed. In addition, the KEAC would like to hear a presentation on the other funding possibilities that Recyc-Québec could offer the communities of Nunavik.

#### **4.6 KEAC Action Plan**

In the near future the KEAC plans to take part in several projects in keeping with its action plan. The members reviewed the projects and the sums of money related to each project.

#### **4.7 Québec Strategy on Protected Areas**

The members examined Bill # 129 *Natural Heritage Conservation Act*. However, they were unable to express an opinion on this bill as it had been passed before the holding of the official meeting of the Committee at which time the bill was to be discussed. The *Natural Heritage Conservation Act* henceforth allows the Minister of the Environment to put in place three new legal protection statuses. Moreover, this Act confers additional powers upon the Minister, in particular by way of an authorization and order regime. Specifically, the new order regime will allow the Minister to put a halt to any exploitation work, to interrupt work or to require the restoration of an exceptional environment that he feels is irremediably threatened with degradation. The members expressed their approval with the adoption of this bill.

#### **4.8 KEAC Environment Award**

The members would like the Committee to develop a cooperation project with the schools of Nunavik. This project should have an environmental component and should reward and encourage young people for their achievements seeking to obtain a better understanding of and to improve their environment. The project could include a competition and an award. A subcommittee made up of three members was created. The executive secretary, with the help of the subcommittee, has been mandated to meet with the persons in charge of Kuuujuaq School to determine their interest in carrying out such a project and then to set up the project.

#### **4.9 Miscellaneous**

The executive secretary proposed requesting assistance to put the KEAC's files in order. The members agreed to this proposal.

---

## 5. NATIONAL WATER POLICY

The Policy and its potential implications in Nunavik were summarized. The members want to make sure with the Ministère de l'Environnement that the Inuit populations are involved in the implementation of the Policy. Moreover, several members want to know what the implications of this policy will be in Nunavik. In order to discuss these concerns, it was agreed to invite the representatives of the *National Water Policy* to the next official meeting of the Committee.

## 6. CLIMATE CHANGES

A member pointed out that a project is in progress concerning the perception that the Inuit have of the effects of climate changes in Nunavik. This project is being carried out jointly by the Kativik Regional Government and Makivik Corporation.

Another project involving the populations of Nunavik is underway. This project is being carried out by Chris Furgal of the Centre Hospitalier de l'Université Laval (CHUL) research centre and concerns the effects of climate changes on the health of the Inuit of Nunavik.

Members wondered about the possibility for the KEAC to participate at these projects. The members agreed that climate changes should be put on the agenda of the next official meeting so that the members can familiarize themselves with both projects.

Mention was made of the existence of the Ouranos Consortium, an organization that is basically involved in the study of regional climatology and adaptation to climate changes. It was learned that this organization seems to have only one priority in Nunavik, i.e. studying the permafrost.

The members who live in Nunavik made known their concerns and their observations regarding climate changes. They said that this is an important topic for them. The members are of the opinion that the Committee should become involved in a project seeking to improve knowledge regarding potential solutions to the effects of climate changes.

## 7. HYDRO-QUÉBEC PROJECTS

A presentation was made of the study carried out by the consulting firm RSW Inc. concerning the feasibility of connecting the 14 villages of Nunavik to Hydro-Québec's current network. It was reiterated that this is a study.

The members wondered about the various means of producing energy, as well as their use in Nunavik. In Kuuujuaq, it appears that Hydro-Québec's wind energy project was a success even though it was not retained.

---

The members would like Hydro-Québec to be invited to an upcoming meeting so that they can present their plans for studies on the territory of Nunavik as well as the result of the studies carried out in Nunavik last summer in relation to the Makivik-KRG-Gov.Qc agreement of April 2002.

**8. 2002 FORUM OF THE ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC (ABQ)**

On November 14 and 15, 2002, the ABQ held its 27th annual convention in Rimouski. The topic was the importance of oceans in the ecological and economic equilibrium of the planet. A member of the Committee was present at the convention and summarized the presentations of interest to Nunavik. Several presentations mentioned the obvious effects of climate changes on the planet. The North is one of the areas most affected by these changes. Indeed, the results presented show that the Arctic ice mass is melting quickly. The members who live in Nunavik voiced their concerns. The discussions in this regard tied in with those undertaken in Item 6.

**9. MINING EXPLORATION RIGHTS GRANTED WITHIN THE LIMITS OF THE FUTURE PINGUALUIT PARK**

It was mentioned that mining exploration rights had been granted within the limits of the future Pingualuit Park. The conversation on this subject tied in with a similar subject in Item 11.

**10. ENVIRONMENTAL INSPECTIONS IN THE NORTHERN VILLAGES**

The executive secretary informed the Committee of the results of a study carried out in the 14 villages of Nunavik by the Ministère de l'Environnement in 2000-2001 to verify compliance with standards from the standpoint of the environment. The results provide a glimpse of the state of the environment in the municipalities of Nunavik. The results show that several villages need to improve their management of drinking water as well as their management of waste. For example, some villages collect waste oils, but often store them improperly with the end result that oil seeps into the ground. The soils of waste oil storage sites are often contaminated.

Given the scope of the problem, the members would like the KEAC to sponsor projects seeking to improve environment in the municipalities of Nunavik.

**11. MINING EXPLORATION IN STATE RESERVES**

The Committee was recently informed that on December 17, 2002 the Société de la faune et des parcs du Québec had signed an agreement with the Ministère des Ressources naturelles and the Ministère de l'Environnement to open up state reserves

---

to mining exploration. As several of these state reserves are in Nunavik, the KEAC should have been consulted. On this subject, the Committee agreed that a letter should be addressed to the Minister of the Environment as soon as possible. In that letter, the Minister will be asked to give explanations for this decision.

## 12. OTHER BUSINESS

The executive secretary was informed that at the next meeting the members would like to get a progress report on the work of the KEAC in the Committee's non-active files.

## 13. DATE AND PLACE OF NEXT MEETING

The members would like the 95th official meeting of the KEAC to be held in Québec City at the end of March 2003.

Paule Halley moved that the meeting be adjourned. This proposal was seconded by Eli Angiyou and adopted unanimously.



Nathalie Girard  
Executive Secretary  
February 27, 2003

---



## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, le président amorce la réunion en invitant les membres à proposer des modifications à l'ordre du jour de la 94<sup>ème</sup> réunion. Le Comité souhaite l'ajout de l'item suivant : exploration minière dans les réserves à l'état (item 11). Les items sont ainsi décalés en conséquence. Un membre informe la secrétaire exécutive qu'il souhaite que le forum de mise en œuvre de la CBJNQ soit un sujet documenté d'ici la prochaine réunion afin de le placer à l'ordre du jour de la 95<sup>ème</sup> réunion.

L'ordre du jour est proposé tel que modifié :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 92<sup>e</sup> réunion;
3. Adoption du compte rendu de la 93<sup>e</sup> réunion;
4. Affaires découlant de la 93<sup>e</sup> réunion et la correspondance :
  - 4.1 Budget, membres et secrétariat;
  - 4.2 Rapport annuel 2001-2002 du CCEK;
  - 4.3 Chapitre 23 de la CBJNQ : révision des annexes;
  - 4.4 Sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik;
  - 4.5 Recyc-Québec;
  - 4.6 Plan d'action du CCEK;
  - 4.7 Stratégie québécoise sur les aires protégées;
  - 4.8 Prix du CCEK en environnement
  - 4.9 Divers;
- 5 Politique nationale de l'eau;
- 6 Changements climatiques;
- 7 Projets d'Hydro-Québec;
- 8 Forum 2002 de l'association des biologistes du Québec (ABQ);
- 9 Droits d'exploration minière attribués à l'intérieur de la limite du futur parc des Pingualuit;
- 10 Inspections environnementales dans les villages nordiques;
- 11 Exploration minière dans les réserves de l'état;
- 12 Varia;
- 13 Date et endroit de la prochaine réunion.

Proposé par : Mme Paule Halley  
Secondé par : M. Gilles H. Tremblay  
Adopté à l'unanimité

## 2 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 92<sup>ème</sup> RÉUNION

Les membres demandent d'apporter quelques corrections aux versions françaises et anglaises du compte rendu de la 92<sup>ème</sup> réunion.

Le compte rendu de la 92<sup>ème</sup> réunion est adopté tel que modifié.

Proposé par : M. Michael Barrett

Secondé par : M. Claude Abel

Adopté à l'unanimité.

## 3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 93<sup>ème</sup> RÉUNION

Les membres demandent d'apporter quelques corrections aux versions françaises et anglaises du compte rendu de la 93<sup>ème</sup> réunion.

Le compte rendu de la 93<sup>ème</sup> réunion est adopté tel que modifié.

Proposé par : M. Eli Angiyou

Secondé par : M. Jean Couture

Adopté à l'unanimité.

## 4. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 93<sup>ème</sup> RÉUNION ET CORRESPONDANCE

La secrétaire exécutive fait un résumé de la correspondance reçue et envoyée depuis la 93<sup>ème</sup> réunion. Elle explique qu'elle a mis en gras les titres importants de la correspondance. Afin d'alléger le texte de la prochaine correspondance, les membres conviennent avec la secrétaire exécutive du type de titres qui devraient dorénavant apparaître sur la liste des correspondances. On demande à la secrétaire exécutive de s'informer si le CCEK pourrait obtenir copies (format électronique) des comptes rendus du CCCPP.

### 4.1 Budget, membres et secrétariat

#### Budget

La secrétaire exécutive présente l'état financier actuel du CCEK. Elle enchaîne avec la présentation des prévisions budgétaires pour la fin de l'exercice financier en cours. Elle mentionne que le second versement de la subvention gouvernementale accordée au CCEK pour l'exercice financier 2002-2003 n'est toujours pas reçu. Un membre mentionne qu'à ce sujet, MM. Robert Joly et Daniel Berrouard (MENV) ont demandé une rencontre avec le CCEK. Les membres répondent positivement à cette demande, et conviennent que la secrétaire exécutive, le président et un membre devraient aller

---

---

présenter les états financiers et les prévisions budgétaires du CCEK tel que souhaité par le MENV.

Les membres font une revue des projets dans lesquels le Comité a engagé ou prévoit engager de l'argent. Suite à cette discussion, les membres souhaitent distribuer les prochaines dépenses du Comité selon la résolution (CC-2003-01-23) suivante :

RÉSOLUTION (CC-2003-01-23) CONCERNANT LA DISTRIBUTION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK (CCEK)

ATTENDU QU' afin de réaliser son mandat, le CCEK a reçu une subvention gouvernementale d'une somme de 200 000\$ pour l'année financière 2002-2003;

ATTENDU QU' au cours de sa dernière réunion officielle tenue les 23 et 24 janvier 2003 à Kuujjuaq, le CCEK a fait la revue de ses états financiers;

ATTENDU QUE l'état financier du CCEK de janvier 2003 offre la possibilité d'investir une somme de 65 000\$ dans divers projets respectant le plan d'action du CCEK;

IL EST RÉSOLU QU' un montant de 65 000\$ soit investi au cours de l'exercice financier 2002-2003 pour la réalisation de projets respectant le plan d'action du CCEK;

Proposé par : Mme Paule Halley  
Secondé par : M. Michael Barrett  
Adopté à l'unanimité.

La secrétaire exécutive présente les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2003-2004. Il s'avère que les coûts que génère le fonctionnement du secrétariat à Kuujjuaq sont supérieurs à l'estimation faite l'an dernier. D'un commun accord, les membres proposent de profiter de la réunion prévue avec M. Robert Joly et M. Daniel Berrouard (MENV) afin de les informer de cette nouvelle situation de façon à ce qu'ils puissent ajuster en conséquence la subvention gouvernementale qui sera attribuée au CCEK pour l'exercice financier 2003-2004.

Les membres souhaiteraient qu'on libère la secrétaire exécutive de la responsabilité de s'autoriser le remboursement des achats qu'elle fait aux fins du Comité, à partir de son budget personnel. Ainsi, pour le bénéfice de tous, il est convenu que le président devra dorénavant approuver chaque prélèvement de fonds destiné à la secrétaire exécutive à partir du compte du CCEK.

---

---

Membres

Le CCEK accueille M. Gilles H. Tremblay comme nouveau membre représentant du Canada depuis octobre 2002. Étant donné l'arrivée de ce nouveau membre, la secrétaire exécutive offre aux membres la possibilité de réviser leur procuration.

Secrétariat

La secrétaire exécutive rappelle que les documents du CCEK sont actuellement dans 2 nouveaux emplacements à Kuujjuaq.

La secrétaire exécutive explique les démarches infructueuses qu'elle a effectuées auprès de la Société Makivik, la Commission scolaire Kativik, l'Administration régionale Kativik, la Régie régionale de la santé et des services sociaux et une compagnie privée afin de trouver un logement à Kuujjuaq pour elle et sa famille. Les membres encouragent la secrétaire exécutive à poursuivre ses recherches.

Une visite des locaux du CCEK et de l'appartement de la secrétaire exécutive est prévue le 24 janvier à 13h.

#### **4.2 Rapport annuel 2001-2002 du CCEK**

Chacun fait part des corrections qu'il aimerait apporter à la version (anglaise ou française) préliminaire du rapport annuel 2001-2002. Les membres décident que le document: *Avis et recommandations du CCEK sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale appliquée au Nunavik soumis à l'Administrateur fédéral* écrit par Mme Paule Halley LL.D. représentante du Québec, soit placé intégralement à la fin du rapport annuel.

L'année 2001-2002 marquait la première année d'indépendance financière du CCEK. Ainsi, une vérification des états financiers du Comité était de mise. Pour les besoins du CCEK, une vérification complète des états financiers n'était pas nécessaire, on a donc opté pour un rapport de mission d'examen. Afin de ne pas créer de confusion, les membres décident de ne pas inclure au rapport annuel du CCEK, le rapport annuel de mission d'examen réalisé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton. Cependant, les résultats de la firme seront disponibles au secrétariat du CCEK. Les membres préfèrent que les dépenses du Comité soient présentées et ventilées comme elles le sont dans le rapport annuel 2000-2001.

#### **4.3 Chapitre 23 de la CBJNQ : révision des annexes**

Les membres décident d'aller de l'avant dans ce projet et de suggérer à M. Robert Comtois (consultant) de faire une proposition de travail à ce sujet. Dès la réception d'une proposition, les membres conviennent qu'une décision sera rendue lors d'un appel conférence.

---

Vendredi, le 24 janvier 2003

Poursuite de la réunion amorcée le 23 janvier 2003.

#### 4.4 Sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik

Tel que proposé lors de la 93<sup>ème</sup> réunion, les résultats du projet initiée par le CCEK sont présentés par M. Sammy Tukkiapik, technicien en environnement (ARK) impliqué dans le projet.

Au terme de la première année du projet, les informations reliées aux interviews et aux cartes révélait un potentiel de 600 sites abandonnés d'explorations minières au Nunavik. À la suite d'observations aériennes de 100 sites dans le secteur de la péninsule de l'Ungava, seulement 15 sites ont été identifiés comme majeurs et nécessitent un nettoyage important. En coopération avec les communautés du Nunavik depuis ses débuts en 1999, le projet a déjà mené au nettoyage de quelques sites abandonnés. Les prochaines étapes consisteront d'une part, à continuer le nettoyage des sites déjà répertoriés comme étant majeurs et d'autre part, à faire la priorisation des sites abandonnés dans d'autres secteurs tels Kuujjuaraapik, Umiujaq et Kawawachikamach.

Les membres sont satisfaits du travail réalisé jusqu'à présent dans le cadre de ce projet et encouragent l'équipe de M. Tukkiapik à continuer ces travaux.

On demande qu'une copie des travaux ainsi que la présentation de M. Tukkiapik soient disponibles au secrétariat du CCEK.

#### 4.5 Recyc-Québec

Le président récapitule l'historique des démarches effectuées par le CCEK et l'ARK dans ce dossier. La secrétaire exécutive informe les membres des documents qu'elle a reçus de Recyc-Québec en octobre 2002. Il s'agit du *Décret #357-2002* concernant la mise en œuvre du programme d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, du *Communiqué de presse* annonçant que le Québec accorde 11,92 M\$ aux communautés métropolitaines et aux MRC pour établir leur plan de gestion des matières résiduelles et du *Programme d'aide financière du ministère de l'Environnement du Québec pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (juillet 2001)*. Lors d'une conversation téléphonique avec la secrétaire exécutive, M. Laquerre s'est montré désolé que les communautés du Nunavik ne soient pas éligibles au programme de financement du gouvernement du Québec concernant l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles. Malgré tout, les membres expriment la volonté de poursuivre les démarches afin d'obtenir du financement pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik.

---

---

Malgré tout, les membres expriment la volonté d'appuyer l'Administration régionale Kativik dans les démarches entreprises afin d'obtenir du financement pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik.

Un membre souligne que la gestion des matières dangereuses est considérée comme une priorité dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Il est possible que le gouvernement du Québec accepte une demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion visant plus particulièrement l'élimination et le recyclage des matières dangereuses. Les membres sont d'accord avec cette idée et proposent qu'une lettre soit adressée à ce sujet au ministre de l'Environnement du Québec. Ils souhaitent également que Recyc-Québec soit invité à une prochaine réunion du CCEK pour présenter les autres possibilités de financement qui pourraient s'offrir aux communautés du Nunavik.

#### **4.6 Plan d'action du CCEK**

Le CCEK prévoit participer d'ici peu à plusieurs projets respectant son plan d'action. Les membres font la revue des projets et des sommes d'argent reliées à chaque projet.

#### **4.7 Stratégie québécoise sur les aires protégées**

Les membres ont pris connaissance du projet de loi # 129 *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Cependant, ils n'ont pu se prononcer car le projet de loi fut adopté avant la tenue de la réunion officielle du Comité où on avait prévu en parler. La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* permet désormais au ministre de l'Environnement de mettre en place trois nouveaux statuts juridiques de protection. De plus, cette Loi confère des pouvoirs additionnels au ministre, notamment par le biais d'un régime d'autorisation et d'ordonnance. Plus précisément, le nouveau régime d'ordonnance permettra au ministre de faire cesser toute activité d'exploitation, d'interrompre des travaux ou d'exiger la restauration d'un milieu exceptionnel qu'il estimera menacé irrémédiablement de dégradation. Les membres se sont dit heureux de l'adoption de ce projet de loi.

#### **4.8 Prix du CCEK en environnement**

Les membres souhaitent que le Comité élabore un projet en coopération avec les écoles du Nunavik. Ce projet devra avoir une saveur environnementale et devrait récompenser et encourager les jeunes pour leurs réalisations en vue de mieux comprendre et améliorer leur environnement. Le projet pourrait comporter un concours et un prix. Un sous-comité composé de trois membres est créé. La secrétaire exécutive, aidée du sous-comité, a le mandat dans un premier temps, de rencontrer les responsables de l'école de Kuujuaq afin de vérifier leur intérêt à réaliser un tel projet et dans un deuxième temps de mettre sur pied le projet.

---

---

#### 4.9 Divers

La secrétaire exécutive propose de demander de l'aide afin de faire le classement des dossiers du CCEK. Les membres acceptent cette proposition.

### 5. POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

On fait le résumé de la Politique et de ses implications possibles au Nunavik. Les membres désirent s'assurer auprès du ministère de l'Environnement, de l'implication des populations inuites à la réalisation de la Politique. De plus, les membres aimeraient savoir qu'elles seront les implications de cette politique au Nunavik. Afin de discuter de ces préoccupations, il est convenu d'inviter les représentants de la *Politique nationale de l'eau* à venir assister à la prochaine réunion officielle du Comité.

### 6. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Un membre explique qu'il existe actuellement un projet concernant la perception des inuits face aux effets des changements climatiques au Nunavik, plus particulièrement l'accessibilité aux ressources et au territoire. Ce projet est mené conjointement par l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik.

Un autre projet impliquant les populations du Nunavik est en cours. Il s'agit d'un projet mené par M. Chris Furgal au centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL), concernant l'effet des changements climatiques sur la santé des inuits du Nunavik.

On s'interroge sur la possibilité du CCEK de participer à ces projets. Les membres conviennent que les changements climatiques devraient être à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion officielle afin qu'ils puissent prendre connaissance des deux projets.

On mentionne l'existence récente du Consortium Ouranos, un organisme qui s'intéresse essentiellement à l'étude de la climatologie régionale et de l'adaptation aux changements climatiques. On apprend que cet organisme semble n'avoir qu'une priorité au Nunavik, soit l'étude du pergélisol.

Les membres qui habitent au Nunavik font part de leurs préoccupations et de leurs observations face aux changements climatiques. Ils rapportent que c'est un sujet important pour eux. Les membres sont d'avis que le Comité devrait s'impliquer dans un projet visant à améliorer les connaissances des solutions d'adaptations possibles aux effets des changements climatiques.

---

## **7. PROJETS D'HYDRO-QUÉBEC**

On présente l'étude réalisée par la firme de consultants RSW inc. concernant la faisabilité de relier les 14 villages du Nunavik au réseau électrique actuel d'Hydro-Québec. On prend soin de rappeler qu'il ne s'agit que d'une étude.

Les membres s'interrogent au sujet des différents moyens de produire de l'énergie ainsi que de leur utilisation au Nunavik. À Kuujuaq, il semble que le projet d'éolienne d'Hydro-Québec fut un succès même s'il ne fut pas retenu.

Les membres aimeraient que Hydro-Québec soit invité à une prochaine réunion officielle afin qu'ils présentent leurs projets d'études sur le territoire du Nunavik ainsi que le résultat des études menées au Nunavik l'été dernier en rapport avec l'entente Makivik-ARK-Gouv.Qc, avril 2002.

## **8. FORUM 2002 DE L'ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC (ABQ)**

Les 14 et 15 novembre 2002, l'ABQ tenait à Rimouski son 27<sup>ème</sup> congrès annuel. Le sujet était l'importance des océans dans l'équilibre écologique et économique de la planète. Un membre du Comité y était présent et résume les présentations intéressantes du Nunavik. Plusieurs présentations mentionnaient la présence évidente des changements climatiques sur la planète. Le Nord est un des endroits les plus affectés par ces changements. En effet, les résultats présentés montrent que la masse de glace arctique fond très rapidement. Les membres habitant le Nunavik font part de leurs appréhensions à ce sujet. Les discussions à ce sujet rejoignent celles de l'item 6.

## **9. DROITS D'EXPLORATION MINIÈRE ATTRIBUÉS À L'INTÉRIEUR DE LA LIMITE DU FUTUR PARC DES PINGUALUIT**

On mentionne que des droits d'exploration minières ont été attribués à l'intérieur de la limite du futur parc des Pingualuit. La conversation à ce sujet rejoint l'item 11.

## **10. INSPECTIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES VILLAGES NORDIQUES**

La secrétaire exécutive fait part au Comité des résultats d'une étude réalisée dans les 14 villages du Nunavik par le ministère de l'Environnement en 2000-2001 afin d'y vérifier le respect des normes en ce qui concerne l'environnement. Les résultats donnent un bref aperçu de l'état de l'environnement dans les municipalités du Nunavik. Les résultats montrent que plusieurs villages auraient besoin d'améliorer leur gestion de l'eau potable de même que leur gestion des déchets. À titre d'exemple, certains villages récupèrent les huiles usées, mais elles sont souvent entreposées de façon inadéquate de sorte qu'il y a des écoulements d'huile au sol. Ainsi, les sols des sites d'entreposages des huiles usées sont trop souvent contaminés.

---

Voyant l'ampleur du problème, les membres souhaitent que le CCEK soit l'instigateur de projets visant à améliorer l'environnement dans les municipalités du Nunavik.

#### **11. EXPLORATION MINIÈRE DANS LES RÉSERVES DE L'ÉTAT**

Le Comité fut informé récemment que la Société de la faune et des parcs du Québec a signé le 17 décembre 2002, une entente avec le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement afin d'ouvrir les réserves à l'état pour l'exploration minière. Comme plusieurs de ces réserves à l'état sont au Nunavik, le CCEK aurait dû être consulté. À ce sujet, le Comité s'entend pour qu'une lettre dans laquelle on demande des explications sur cette décision soit adressée au ministre de l'Environnement dans les plus brefs délais.

#### **12. VARIA**

On prévient la secrétaire exécutive qu'à la prochaine réunion, les membres aimeraient avoir l'état d'avancement des travaux du CCEK dans les dossiers non actifs du Comité.

#### **13. DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Les membres souhaitent que la 95<sup>ème</sup> réunion officielle du CCEK soit tenue à Québec à la fin mars 2003.

La levée de la réunion est proposée par Mme Paule Halley et secondée par M. Eli Angyou. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive  
27 février 2003